

DÉTECTIVE

« Je suis innocent... »



Mme Boutet, qui menait joyeuse vie à Rouen, n'a pas été brûlée vive par Falcou, dont la rumeur publique confirme l'innocence.

(Lire, pages 8 et 9, les révélations sensationnelles de notre envoyé spécial Étienne Hervier.)

AU SOMMAIRE { L'échafaud sur la place publique, par Maggie Guiral. — La bande cernée, par M. B. — Le tortionnaire, par M. Lecoq. — Faux-témoins, DE CE NUMÉRO { par Jean Morières. — La nouvelle "place", par Marcel Montarron. — Le rapt, par Luc Dornain. — Le crime à travers les âges, par Frédéric Boutet.

Le péril des fous

DUP sur coup, deux crimes de déments ont été accomplis il y a quelques jours et ont à nouveau attiré l'attention sur ce péril social des « fous en liberté » dont nous ne cessons de dénoncer la gravité, tant que les pouvoirs publics n'auront pas pris les mesures qui se révèlent de plus en plus nécessaires.

Peut-être ces mesures ne seront-elles possibles qu'après une réforme totale des conceptions admises jusqu'ici sur ce sujet et lorsqu'une véritable rééducation des esprits aura été achevée. Il y a là une œuvre délicate à accomplir, un travail de longue haleine, un bouleversement des idées enseignées, et il faut, par le moyen de la presse, aider au succès de la réforme qui rencontre, comme tous les essais novateurs, bien des difficultés.

C'est ce que précisait, en termes excellents, le docteur Roubinovitch dans un récent article du *Matin*.

« ... Les fous qui dissimulent leurs conceptions dangereuses, les familles, l'entourage qui ne veulent pas ou qui n'osent pas déclarer ceux d'entre eux qui ont fini par se découvrir, voilà les principaux agents de l'insécurité dans laquelle se trouve la société par rapport aux aliénés en liberté... Qu'y faire ? »

« Changer radicalement notre manière de voir et de juger les maladies de l'esprit ; considérer la folie comme n'importe quelle affection dont il importe de se défendre ; changer aussi notre archaïque législation sur le secret médical... »

« Car, ne Poublions pas, nous, médecins, nous sommes toujours sous le coup de l'article 373 du Code pénal qui nous punit, ainsi que les chirurgiens, les pharmaciens, etc..., d'un empiètement d'un mois à six mois et d'une amende de 100 à 500 francs chaque fois que nous avons révélé des secrets qu'on nous confie. Nous sommes tenus ainsi au silence lorsque le fait, secret de sa nature, est celui que le malade croit avoir intérêt à cacher, à taire, comme par exemple une maladie vénérienne, mentale, etc... Nous sommes à la merci des convenances personnelles des individus qui nous confient leurs délires criminels. Situation inadmissible ! Et, de même qu'il y a des cas dans lesquels la loi nous oblige à nous porter dénonciateurs de certaines maladies contagieuses et épidémiques, et à révéler toutes les tares individuelles et familiales devant les tribunaux, de même nous devrions, croyons-nous, être légalement autorisés à signaler à l'administration préfectorale les sujets atteints de troubles mentaux à caractère dangereux... »

On ne saurait mieux dire : l'administration ainsi informée pourrait utilement intervenir et, par un internement qui s'entourerait de toutes les précautions voulues, empêcher le crime démentiel : la sécurité de tous en serait considérablement renforcée.

« Sens unique »

Un des plus dangereux criminels de New-York, Frank Mac Erlane, vient de mourir fort paisiblement dans un lit d'hôpital, après avoir été l'instigateur — et souvent le réalisateur — de 400 assassinats.

Frank Mac Erlane était, en effet, l'inventeur de « la promenade à sens unique » qui est la méthode pratiquée par les gangsters pour se débarrasser de leurs ennemis.

La victime, enlevée en automobile, est abattue à l'intérieur de la voiture, que l'on abandonne ensuite au bord d'une route déserte ou en plein centre de la ville.

Plus d'une fois arrêté sous l'inculpation de meurtre — il avait, entre autre, assassiné sa propre femme — Mac Erlane fut chaque fois relâché faute de preuves ou parce que les témoins mouraient avant le commencement du procès.

L'inventeur du « sens unique » recevait une pension de 100.000 dollars que lui versaient les grandes associations de bandits et les gangsters célèbres, afin de s'assurer contre ses terribles représailles.

Il y a de cela quelques années, Mac Erlane — en proie à une violente crise de folie — fut surpris errant à travers New-York, armé de mitrailleuses, de revolvers et de fusils.



L'opinion de M. de Moro-Giafferri (1)

« Il fallait statuer l'éloquence, on prendrait pour modèle M. de Moro-Giafferri. On imagine avec effort qu'il ait dû un jour apprendre à parler ; que, d'abord réduit au silence, puis au balbutiement, il ait fait, comme tout le monde, l'apprentissage du vocabulaire. Aussi, quand il me dit : — Savez-vous que, personnellement, je n'ai officiellement jamais fait un discours ? Je me suis demandé quels cœurs bardés d'airain, quelles oreilles bouchées de cire les jurés opposaient, cette fois-là, au sortilège !... »

« On spéculait sur l'exemplarité. Y croyez-vous ? — Non. Personne n'empêchera que, pour l'assassin, l'échafaud soit une tribune muette. Et — c'est un professionnel de la parole qui vous l'avoue — une tribune est toujours un piédestal. »

« Il lit alors sur mon visage le reflet heureux de la certitude. — Est-ce à dire que la crainte de la peine de mort soit entièrement inefficace ? Je n'ose pas répondre par l'affirmative. J'ai, dans ma mémoire, le souvenir de gens qui, libérés de tout scrupule moral, n'ont pas franchi certaines limites, pour ne pas tomber sous le coup d'une condamnation capitale. Cela, je le sais, je dois le dire. Combien de fois, pour m'expliquer le recul devant un geste définitif, la non-suppression d'un témoin gênant, combien de fois m'a-t-on dit : « Ça va loin ». Seulement, ce qui me frappe — bien entendu, je ne vous offre que ma petite statistique personnelle — c'est que cette terreur n'est partagée que par ceux qui n'ont pas assisté à des exécutions capitales. Et, à côté de cela, j'ai vu des gens qui se fichaient complètement de la peine de mort et qui allaient à l'échafaud avec une crânerie magnifique. »

« Landru ? — Celui-là, quel chic, quelle allure, quelle leçon !... — Puis, revenu de son enthousiasme, il poursuit : — La plupart des coups pouvant entraîner la peine de mort correspondent à la tragique psychologie : « quitte ou double ». Naturellement, je vous dis ces choses avec des réserves, car je généralise des observations d'ordre psychologique qu'il est déjà très difficile de faire pour un cas particulier. Mais, je le crois, les gens qui jouent ce va-tout abominable reculeraient peut-être devant un châtime à longue échéance. Ceci, d'ailleurs, exprime assez bien l'état d'esprit d'aujourd'hui. Il y en a tellement, parmi nous, à préférer le risque de la partie en un seul dé. »

« Revenons à l'exemplarité. Si on l'admet, il faut adopter de nouveau le châtime sur la place publique, à midi, avec appareil, avec solennité, avec cruauté. Il faut que, d'horreur, les cheveux se dressent sur les têtes. »

« Bref, pas de spectacle rétrospectif. Vous condamnez la formule actuelle ? — Résolument. Pour vous livrer toute ma pensée, les exécutions sont devenues, maintenant, une parlotte

criminelle. Vous savez où ça se passe. Eh bien ! les cabinets particuliers des bistrotiers environnants font recette cette nuit-là. »

« Il n'y a pas très longtemps, j'étais allé boulevard Arago, par curiosité professionnelle. Dans le petit café où je me trouvais, il y avait, à la fenêtre voisine de la mienne, une femme — ni prostituée, ni poule. Elle paraissait extraordinairement captivée et, derrière elle, un homme se passionnait également. Tous les deux exprimaient leur intérêt par des gestes qui n'étaient décents ni

dans la circonstance, ni dans le lieu, ni absolument. Et, quand le coupeur tomba, j'entendis un râle qui n'était pas un râle de terreur. »

« C'est le sadisme ordinairement excité par le sang. — Oui, mais, du sang, on n'en voit jamais tant. Pour nous résumer, ce régime hybride, absurde, inutile, doit être totalement abandonné. »

Et celle de M. Henry Torrès
J'avais à peine posé ma question qu'il me répondit sans ambage : — Je ne vous dirai rien, car je suis contre la peine de mort. Chez cet homme au destin-record,

le législateur, le journaliste ou l'auteur dramatique se disputent les minutes volées à l'avocat. Et, cette fois, Torrès défend son temps. Cependant, j'insiste, je cherche des idées-amorces, des mots-appâts. Enfin, celui d'« exemplarité » explose, triomphant de sa résistance. — Bel « exemple », en vérité. Il suffit de voir le public qui s'intéresse aux exécutions capitales : il y a les apaches et « la fleur des pois ». Entre eux, d'ailleurs, notez les similitudes, la solidarité. Celle-ci justifiée par l'affection que Paul Bourget, historiographe des uns, a vouée à Carco, historiographe des autres. « Oui, le public exclusif des exécutions capitales, ce sont les gens qui sortent de chez Florence et ceux qui sortent du Caveau des Innocents. Ainsi, cette exemplarité (et c'est tout l'actif de son bilan) permet aux apaches d'assister, juchés sur des statues, à des répétitions générales, et aux gens du monde de participer gratuitement, avec un laissez-passer, à un spectacle qui ferait recette. C'est le divertissement qu'apportent les courses de taureaux ou un assaut où les épées seraient démouchetées. — Alors, permettez-moi de vous dire, renchérisant sur votre pensée, qu'ici la partie semble moins intéressante, étant jouée d'avance. — Pas tout à fait exact ; dans le combat de boxe, par exemple, c'est moins l'intérêt sportif que l'écrasante majorité recherche que le coup de poing — les coups — l'œil poché, le nez aplati, le sang. — Clemenceau a flétri la guillotine dans la *Mêlée sociale*. C'était en 1894. Il parle de « cet assassinat administratif par des fonctionnaires corrects ». Suivent trois pages admirables. — Comment, alors, assurez-vous l'ordre social ? — Mais c'est en son nom que je ne veux pas de la peine de mort et, surtout, de l'exécution publique ! Comment ! Il en est réduit, pour couper un homme en deux, à faire appel à toutes ses ressources !... Vous n'estimez pas fâcheux, pour son prestige, ce déploiement de forces avec un résultat aussi dérisoire ? Vous trouvez très glorieux qu'on s'oblige à une mobilisation sociale (rappelez-vous Liabeuf) pour supprimer un apache de vingt ans ? Certainement, la société en est diminuée. — Préférez-vous l'exécution non publique ? — Je la préfère ? Moins encore. Un assassinat dans la cour de la prison ? Voyons ! Il prendrait des airs de cambriolage. L'exécution en service intérieur devenant une fonction de rond de cuir, qu'en pensez-vous ? — Ne reste-t-il donc aucun espoir pour ceux qui croient en la peine de mort ? — Il restait, autrefois, le châtime à grand spectacle, sur la place publique, devant les foules assemblées, et le bourreau jetant au peuple la tête sanglante. Cette parade du Moyen-Âge s'accordait à la mystique populaire, elle la satisfaisait, l'épouvantait, l'avertissait. Mais les mystiques ont changé. Aujourd'hui, elles réclament autre chose qu'une grand'guignolesque mise en scène.

L'ECHAFAUD SUR LA PLACE PUBLIQUE ?

« Je la préfère ? Moins encore. Un assassinat dans la cour de la prison ? Voyons ! Il prendrait des airs de cambriolage. L'exécution en service intérieur devenant une fonction de rond de cuir, qu'en pensez-vous ? — Ne reste-t-il donc aucun espoir pour ceux qui croient en la peine de mort ? — Il restait, autrefois, le châtime à grand spectacle, sur la place publique, devant les foules assemblées, et le bourreau jetant au peuple la tête sanglante. Cette parade du Moyen-Âge s'accordait à la mystique populaire, elle la satisfaisait, l'épouvantait, l'avertissait. Mais les mystiques ont changé. Aujourd'hui, elles réclament autre chose qu'une grand'guignolesque mise en scène. »

Et celle de M. Henry Torrès
J'avais à peine posé ma question qu'il me répondit sans ambage : — Je ne vous dirai rien, car je suis contre la peine de mort. Chez cet homme au destin-record,



Maggie GUIRAL.

VOILA CENT ANS

20 OCTOBRE-27 OCTOBRE 1832

Le 20 octobre, sur la grand'place d'Evreux, M. de Rouen et M. de Caen procédèrent à l'exécution capitale de deux assassins, nommés Legay et Deslandes. En allant au supplice, les condamnés chantent la Marseillaise.

Le 21 octobre, première évasion rocambolesque. A Thionville, un nommé Duverger, détenu à la prison pour cinq ans, réussit à s'emparer de l'échelle du concierge avec laquelle il franchit trois murs successifs. Puis, ayant traversé toute la ville avec son échelle sur le dos, il s'en sert le même soir pour pénétrer dans une église et en fracturer les tronc.

Le 22, seconde évasion. Cette fois, c'est un condamné à mort qui s'enfuit de la prison de Bicêtre, près Rouen, durant la nuit qui précède son exécution. Ses trois gardiens sont arrêtés, et, à leur tour, mis en cellule.

Le 23, troisième évasion. Deux détenus de la Maison Centrale de Clairvaux occupés à de menus travaux de maçonnerie parviennent à percer un trou dans le mur donnant sur la route de Bar-sur-Aube et disparaissent définitivement.

Le 24, Regez, le dépeceur de l'encasseuse Ramus, est accusé d'un nouveau crime, commis dans les Vosges peu d'années auparavant. Regez nie en désespéré et se plaint d'avoir été torturé par les policiers. C'est, comme de juste, Vidocq qui présida aux « aveux spontanés ».

Le 26, devant les Assises de la Somme, comparait Thomas Catelet, accusé d'avoir noyé sa femme dans une fosse à purin. A la barre, le fils de la victime retrace la scène du meurtre avec une ingénuité émouvante :

« Quand papa pressa la tête de maman dans la mare, avoue-t-il, moi-même j'étais là ! houaque ! houaque ! tira la langue et éleva longtemps ses bras hors du purin avant de disparaître. »

Semblables à leurs frères parisiens, les jurés d'Amiens se montrèrent cléments et condamnèrent seulement Catelet à 7 ans de travaux forcés.

Par contre, le 27, la foule de Paris lynche un misérable qui avait dérobé une miche de pain rue Aubry-le-Boucher. Et cependant le pain ne valait alors que 14 centimes la livre.

Un « martyr de la guerre »

Depuis quelques semaines, l'opinion publique en Allemagne s'étant émue du sort d'un certain Oscar Daubmann qui se faisait passer pour le « dernier prisonnier de guerre » que les Français auraient détenu pendant quatorze ans dans une prison d'Afrique, d'où il se serait enfui après mille aventures extraordinaires.

L'affaire fit sensation. Les vieux parents Daubmann, dont le fils avait été porté disparu, reconnurent formellement leur enfant après quatorze ans. Daubmann fit une tournée de conférences où il décrivait les péripéties de son évasion et les « atrocités françaises », ses géoliers l'ayant traité « au mépris de toutes les conventions internationales »...

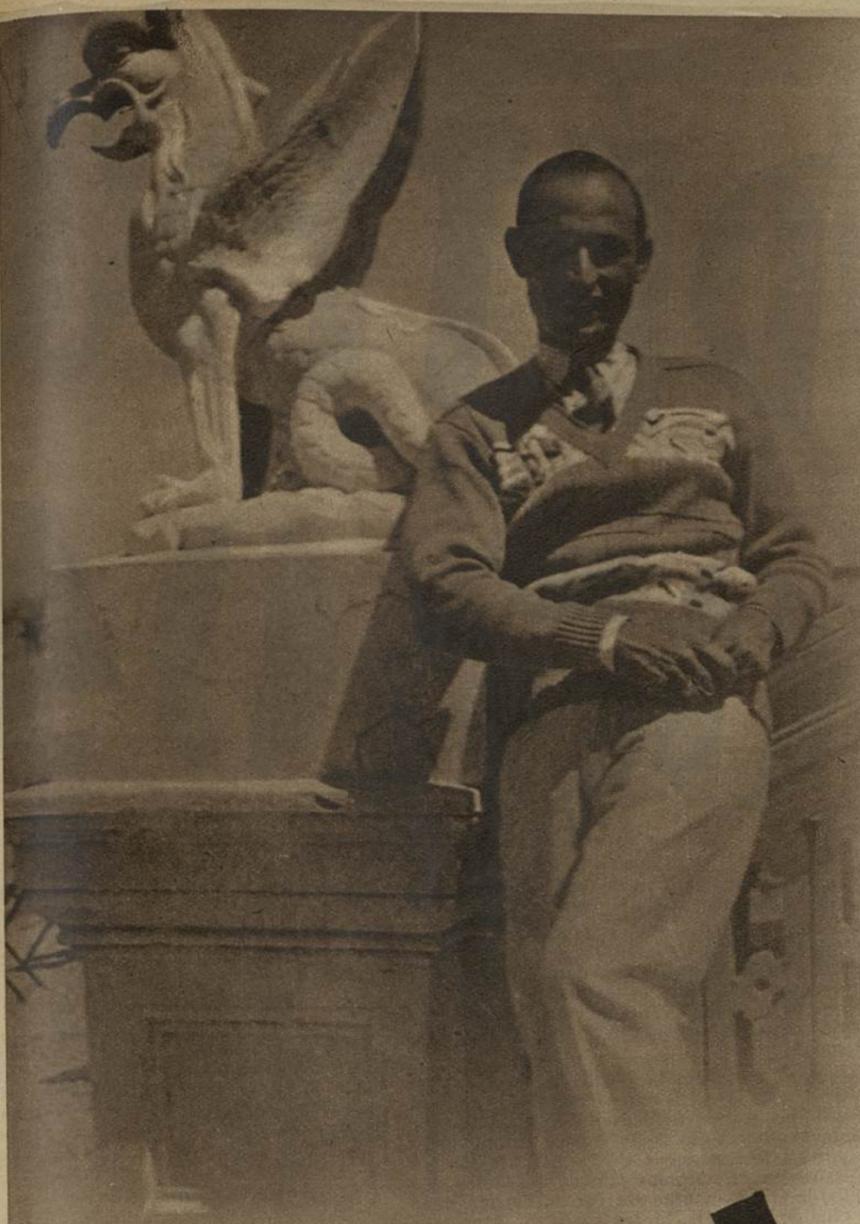
Saisie de l'affaire, l'Ambassade de France à Berlin demanda les dossiers des prisonniers d'Afrique et eut vite fait de constater que le nom de Daubmann n'y avait jamais figuré.

L'imposteur fut définitivement démasqué par un Allemand ayant servi dans la Légion étrangère. Il dénonça une série d'escroqueries du pseudo Daubmann, qui avoua être Karl Hummel, tailleur, ancien camarade de classe du vrai Daubmann, tué plus tard à l'ennemi.

Publicité de « Détective »

Adresser tout ce qui concerne la publicité de *Détective* à : Néo-Publicité, 35, rue Madame, Paris (VI^e).

La présentation de ce numéro est de Pierre Lagarrigue.



En vacances,
sur la plage
d'Arcahon
1927

DÉTENU

Il y a six ans (je m'occupais des faits divers dans un quotidien), nous eûmes à nous intéresser à une affaire assez étrange. On avait volé à un courtier en diamants, dans le train Paris-Marseille, une mallette qui contenait plusieurs centaines de milliers de francs de précieuses pierres. La police mobile arrêta à Laroche deux jeunes gens qu'elle suspectait du vol. Ils se disaient étudiants en droit et innocents. De fait, on dut les relâcher le lendemain, faute de preuves.

Trois ou quatre jours après, quelqu'un se présenta à mon journal au sujet d'un fait divers. Il se trouva que je le reçus. Il se nomma : Edmond Achour, licencié en droit, l'une des deux personnes impliquées dans l'affaire de la mallette. Le journal avait signalé son arrestation, avait omis d'indiquer sa mise hors de cause, et il venait protester qu'on lui rende, auprès de nos lecteurs, son honneur. Je reconnais que sa personnalité me frappa. Il était très élégant, sûr de lui, désinvolte, ce qui est assez commun chez les aventuriers d'une certaine classe. Mais il y avait, en outre, chez lui, une flamme, une ardeur rares et même une sorte de magnétisme assez vulgaire mais certain. Il n'était pas beau, pas grand, avec un visage étroit et sec, rompu par une balafre, mais on devinait pourtant qu'il devait plaire quand il le voulait, et surtout aux femmes.

Sa démarche terminée, il partit et je l'oubliai. Mais, un mois plus tard, je rencontrai, dans un restaurant des Champs-Élysées, une femme que je connaissais un peu, riche, intelligente, d'allures libres, mais qui, d'habitude, ne galvaudait pas sa sympathie. Il y avait un homme avec elle et elle nous présenta : vicomte Pierre

d'Harcourt. Je regardai ce descendant d'une illustre famille et réprimai avec peine un sursaut de surprise. C'était mon visiteur de l'autre jour, le suspecté de vol. Edmond Achour. Il me salua sans paraître me connaître. De mon côté, je ne manifestai rien et je vis dans son regard une lueur rapide qui était son remerciement.

Prodigieusement intéressé, j'acceptai avec empressement l'invitation polie que Mme C... me fit de m'asseoir à leur table, et je compris que, étant sûr maintenant de ma discrétion, Achour ne détestait pas de jouer devant moi son double rôle.

Il prodiguait un charme mal dosé, trop visiblement appliqué et brutal, mais dont l'effet ne le trahissait pas. Je vis que Mme C... était, de toute évidence, amoureuse de lui. Il parlait avec agrément d'amour et d'arts, et ne faisait aucune faute.

Après le dîner, nous allâmes dans un cabaret où l'on dansait et, au cours de la soirée, notre compagne nous laissa quelques minutes pour aller refaire son maquillage. Achour me dit :

— Je vous remercie de ne pas m'avoir démasqué.

— Êtes-vous Pierre d'Harcourt seulement ce soir ?

— Non. Je me suis installé pour un temps indéterminé dans cette nouvelle personnalité. J'en ai d'autres. Si vous m'entendez appeler vicomte de Saint-Yrieix ou docteur Blanchard, ne vous étonnez pas davantage. Mais, décidément, je préfère d'Harcourt. C'est un de ces noms qui font massue, qui forcent toutes les portes et ont raison de toutes les froideurs.

— Mais vous pouvez rencontrer de vrais d'Harcourt, dans ce milieu du « Paris qui sort » que vous paraissez fréquenter.

— Ça m'est arrivé. Mais ils sont tellement nombreux qu'ils ne se connaissent pas tous. Aux d'Harcourt de Paris, je dis que je suis de la branche de Nîmes ; pour les d'Harcourt de province, je suis un lointain cousin de Paris. Je suis un aventurier. Le métier a ses joies et ses risques.

Je m'en doutais un peu, et je ne pus m'empêcher de lui dire :

— Je m'étonne moins que la police ait pensé à vous pour l'affaire de Laroche.

Il me répondit sèchement :

— Je ne suis pas un voleur. Seulement un maquereau.

Je m'inclinai. D'ailleurs, Mme C... revenait

Le lendemain, j'hésitai à téléphoner à la jeune femme pour la prier de prendre quelques précautions avec ses nouvelles amitiés. Mais je ne la connaissais pas assez pour que son repos m'inquiétât beaucoup. Je n'aime pas me mêler de ce qui ne me regarde pas et, à la fin, Achour, d'Harcourt and C^o m'était sympathique.

Je le revis assez fréquemment pendant plusieurs mois. Il avait un charmant appartement à l'Etoile, deux autos, un compte en banque. A mesure que je le connaissais mieux, je voyais son déséquilibre, ce qu'il y avait en lui d'artificiel et d'inconscient. Sa personnalité, la flamme qui le rendait si émouvant était presque d'ordre pathologique. C'était un obsédé, une sorte de mythomane. Tous ses élans procédaient d'une hantise, d'une fièvre, et l'extraordinaire succès qu'il avait auprès des femmes, l'escaladant qu'il prenait sur à peu près toutes celles qu'il approchait, et de toutes les classes sociales, venait de ce besoin maladif et impérieux qu'il avait de l'amour.

Un jour, il me montra un carnet plein de notes :

— Voyez-vous ! J'ai inscrit au jour le jour, loyalement, mes aventures sentimentales. Il y a là le nom de sept cent quarante femmes qui ont été mes maîtresses.

On vola, une nuit, dans un grand hôtel de l'avenue Kléber, un million et demi de bijoux à un diplomate étranger. On arrêta Achour. Il avait passé cette nuit-là à un bal de l'Opéra, en compagnie d'une femme du monde qui certifia l'alibi exact. On le relâcha. Ce n'était d'ailleurs que partie remise.

Je vis une dernière fois Achour, un soir de l'été 1927. Il était gai, sûr de lui. Je me souviens qu'il portait un costume de sport à grands carreaux beiges, très élégant.

Le surlendemain, j'appris son arrestation. Il m'écrivit, de sa cellule, quelques jours après,

pour me demander d'intervenir auprès de l'administration pénitentiaire. Il était réclamé par plusieurs Parquets de province, et aurait voulu ne pas faire le voyage en wagon cellulaire, ce cercueil-roulant.

Il fut condamné. Mais, il y a quelques mois, il fit une éclatante rentrée sur la scène de l'actualité en s'accusant d'être l'assassin de Philippe Daudet. On le confondit aisément.

Alors, il y a huit jours, un visiteur se présenta pour moi à Détective. Je vis entrer Achour. Un Achour amaigri, un peu courbé, d'allure gauche. Son visage avait perdu sa lumière. Je reconnus sur lui, avec une étrange émotion, le complet beige que je lui avais vu cinq ans auparavant. Il hésita avant de serrer la main que je lui tendis. Puis il dit d'une voix sourde et comme brisée :

— Je suis sorti avant-hier de la prison de Poissy. Ils ont pu m'amoinrir physiquement. Mais ils ne m'ont pas « cassé ».

Je vous ai présenté Pierre-Edmond Achour, ancien vicomte d'Harcourt de fantaisie, roi des palaces et de la vie de Paris où tout se brûle. Il rapporte, de ses années passées sous la férule de la pénitencière, des souvenirs qu'il a écrits. Détective vous les présente sans y rien toucher, objectivement, comme une simple et directe étude des maisons centrales et de force de France. On jugera d'autre part si, après cette épreuve, un homme intelligent, volontaire, comme Achour, peut espérer reprendre une place normale dans la société.

Moi, je le crois.

P. B.

65-04

Dans les bureaux de « Détective » 1932



J'ai quitté la Maison Centrale, et de force, hier.

Pendant cinq ans, les grands murs ont dérobé ma vie ; pendant soixante mois, la tombe vigilante m'a gardé.

Au nom de l'humanité, si l'humanité existe encore, je t'adjure, lecteur, de lire avec attention les modestes lignes qui suivent. Je donne ma parole d'homme — puisque, selon la loi, je n'ai plus d'honneur — que tout ce que je rapporte ici est l'expression exacte de la vérité.

Si, comme on me l'a affirmé en haut lieu, une commission d'enquête est nommée pour rédiger un rapport sur le régime actuel des prisons de France en général et des maisons centrales en particulier, je m'engage à servir de guide pour montrer certaines portes de certains bâtiments qui existent à Bordeaux, à Nîmes et à Poissy, et que Messieurs les enquêteurs officiels risqueraient fort de prendre pour un aimable vantail de jardin...

Derrière ces portes gît le crime légal.

■ ■ ■

Tout le monde connaît la police : en bourgeois ou en uniforme. L'homme qui a eu assez d'intelligence dans les souliers pour en faire partie est un être exceptionnellement courageux. Seul, un inspecteur de police vaut un chien kabyle ; deux inspecteurs valent une hyène, et quatre inspecteurs, quand ils emploient leurs poings et leurs pieds, peuvent arriver à valoir un boucher.

Je m'empresse de dire qu'à mon égard la police fut régulière et loyale. Un grand principe, d'ailleurs, régit la Grande Maison : L'HOMME — j'entends par homme le beau joueur qui gagne ou perd avec le sourire et qui, la tête sous le couperet, reste muet — l'homme, dis-je, est respecté de Messieurs les inspecteurs.

20 août 1927

Une heure encore d'un grand rêve ardent. Colette est couchée près de moi. Elle parle :

— Chéri, je viens de rêver que tu tombais d'un grand mât où tu étais monté pour me décrocher un ballon.

Au même instant, on frappe à la porte.

■ ■ ■

La vision de cauchemar qui nous hantait devient réalité : deux inspecteurs sont là. Je les suis sans résistance. Une auto roule, une grande porte s'ouvre, le calvaire va commencer, mais la lie est pour plus tard : *les Belges sont humains.*

Le régime de l'emprisonnement en commun n'existe pas dans les prisons belges. Chacun sa cellule dans des conditions d'hygiène acceptables : elles sont propres, parquées, l'air y pénètre par une grande fenêtre, grillée bien entendu. La nourriture est bonne et les gardiens savent lire.

Ensuite, ce fut le voyage jusqu'à la frontière avec des gendarmes belges d'une courtoisie parfaite. Dès la frontière, changement de décor. Le paysage verdoyant des prairies belges fait place aux cheminées noires de la région du Nord. La rudesse bourrue de nos pandores me démontre que je suis en France : *chez moi.*

Me voici écroué à la maison d'arrêt de Lille ; je passai là vingt jours dans l'une des prisons les plus répugnantes de France. Quatre-vingts personnes sont entassées dans une pièce aux murs noirs de crasse, mesurant environ douze mètres de long sur huit de large. Des bancs d'écoliers servent de sièges, le silence est de rigueur : sur une estrade formant chaire trône le gardien ; faute de place, les hommes mangent leurs gamelles sur les genoux dans une atmosphère d'égout. Les tinettes, de simples baquets en bois, à peine recouverts, placés au fond de la salle, servent de lieux d'aisance.

Un visage ami me sourit, et j'ai la joie de rencontrer là, parmi les petits fraudeurs sales et déguenillés, celui qui fut le marquis de Champaubert et que les hasards de notre existence avaient souvent placé sur ma route, soit au pavillon Dauphine, soit à Armenonville, soit au Fouquet's, soit au Normandy de Deauville.

Bien que la loi du silence règne sur la maison, les cerveaux murés parlent tout de même. Des billets sont adroitement glissés de table en table et arrivent aux destinataires. C'est ainsi que de Champaubert m'envoya le savoureux billet suivant : « C'est une simple manche perdue, mon pauvre Pierre, et ils n'ont pas encore inventé le filet à prendre les gros poissons. Ils ont l'anthropométrie, oui, mais nous avons notre cerveau qui est — pardonne-moi — supérieur à ceux de ces messieurs. Pierre, nous avons l'avenir devant nous et beaucoup de poires à cueillir. »

Pauvre Champaubert ! Deux ans après, j'apprenais dans ma cellule sa fin misérable. L'annonce d'un transfert me soulage. Mais hélas, c'est l'heure de prendre contact avec la vie de détenu dans toute son horreur.

La voiture cellulaire qui sert au transport des extradés (et pourquoi un extradé prévenu voyage-t-il dans les mêmes conditions qu'un forçat ?) est un fourgon à bestiaux aménagé pour ce nouvel usage. Un couloir où se tiennent trois gardiens sépare deux rangées de dix cellules ayant exactement la forme d'un cercueil rectangulaire debout, de 1 m. 75 de haut sur 0 m. 85 de large. Un homme de taille normale est littéralement encastré dans cette boîte ; une petite banquette lui sert de siège. Impossibilité totale d'allonger les jambes, et, pendant quarante-huit heures, je dis bien 48 heures, que durent les 300 kilomètres de trajet de Lille à Paris, l'homme devra garder la position assise, malgré l'enflure des chevilles et l'absence de sommeil.

L'usage des W.-C. qui se trouvent dans le fourgon est permis à heures fixes, matin et soir. Tant pis si vous voulez vous y rendre dans l'intervalle. Deux fois

DÉTENU

63-04

par jour, distribution de pain et de fromage. Après chaque repas, un quart d'eau !

Pourquoi les surveillants des voitures cellulaires qui détiennent l'argent des prisonniers n'achètent-ils pas dans chaque gare quelque nourriture et un peu de vin à ceux qui le désirent ? C'est tellement simple que l'administration pénitentiaire n'y a pas songé.

Non seulement la porte du cercueil vertical est fermée, non seulement les deux grandes portes grillées du fourgon d'acier sont cadenassées, mais encore il faut qu'on pousse le sentiment de la sécurité jusqu'à entraver, la nuit, les jambes des détenus à l'aide d'une chaîne de fer accrochée dans chaque cercueil. Si les gardiens pouvaient savoir que l'homme détenu a tout perdu, même la force de parler, ils auraient moins peur.

Il n'y a pas un seul exemple d'évasion depuis que les voitures cellulaires existent. De petits guichets de 20 cm. sur 10, munis de petits barreaux, sont percés, dans le haut de chaque porte. Les compartiments se faisant face, on arrive à communiquer au moyen de signes qui rappellent ceux des sourds-muets. Je ne révélerai pas ici comment on peut correspondre dans le wagon cellulaire. Ça c'est le secret du détenu 63-04.

Le wagon ne peut être accroché qu'à des trains de marchandises et reste en principe trois heures en souffrance dans chaque gare. Manœuvres, voies de garage et le reste... Ce corbillard de vivants entre enfin en gare de Paris le 11 novembre 1927. Enchaînés deux par deux, nous défilons devant la foule amassée dans le hall de la gare du Nord...

— O France ! toi qui t'es toujours vantée d'élever sur le monde le flambeau de l'humanité à travers les âges, modifie les wagons cellulaires.

■ ■ ■

Le Dépôt de la Préfecture de Police à Paris accueille sa première fournée quoti-

dienne. Me voici dans cette nécropole. L'un sa paillasse garnie... de poux et de saïnaïses ; un vagabond hirsute est mon voisin.

— Eh ben, vieux ! T'as pas trop froid ? Pourquoi es-tu « tombé » ?

La sarabande des souris lui répond.

Écrasé de fatigue, cette nuit-là, je dors pendant. Le matin suivant, c'est l'interrogatoire. La police judiciaire me cuisine le moment, et je dois reconnaître, à leur décharge, que les inspecteurs se comportèrent comme des policiers, ni plus ni moins : de passage à tabac ni de coups de matras, un interrogatoire serré, mais légal.

En route pour Saint-Nazaire.

Trois jours et trois nuits passés dans un cercueil roulant. La prison où l'on m'écroue dans ce port de l'Atlantique est une vraie maison, mi-cloître, mi caserne, relative à elle-même. Nous sommes trente environ dans un dortoir qu'aucun gardien ne surveille.

Cette promiscuité dans les prisons françaises est une gangrène sociale ; ce qui se passe dans un dortoir où gisent des hommes de dix-huit ans et plus, de tous libes et de tous poils, je le laisse à deviner. Bien haut et très fort, je crie : ignominie !

Quatre mois sont passés depuis mon arrestation ; je suis moins inquiet, plus calme, triste, sans perdre de sa puissance, ganise.

Pour fixer le quantum de ma responsabilité pénale, le juge d'instruction a désigné un médecin aliéniste, chargé de m'examiner au point de vue mental. Voici un extrait du rapport de ce praticien :

« Pierre-Edmond Achour se présente beaucoup de correction, d'aisance, et donne immédiatement l'impression d'une per-



Le calvaire commença dans les prisons belges, mais la lie fut pour plus tard, car, en Belgique, cellules et couloirs sont propres, clairs et aérés, et les gardiens sont humains.

J'eus la joie de rencontrer là celui qui fut le marquis de Champaubert et que le hasard de l'existence avait souvent placé sur ma route heureuse.

malité assez forte pour s'être adapté à la vie de prison sans en subir l'empreinte.

« Achour est un hypergénital. Il a d'abord des aventures timides avec des petites dactylos, puis il s'élève aux danseuses. Enfin, il entre dans le demi-monde, s'y installe, s'y adapte agréablement, étonné lui-même de sa rapide ascension dans ce paradis d'Allah. Il donne facilement carrière à son érotisme et fait assez curieusement mention, comme seul signe de son déséquilibre, un certificat de réforme daté de 1920.

« Mais, dans le demi-monde oisif, riche, élégant, il faut de l'argent. Quelques femmes entretiennent plus ou moins largement. Il demande au jeu de nouvelles ressources.

« Il emprunte à ses amies du demi-monde le goût de prendre un nom de noble consouance.

« Il se dit aussi docteur. Bien des femmes, explique-t-il, accordent à un médecin ce qu'elles refusent même à un vicomte. Sous ce nom et à ce titre, il assiste à un banquet donné par une société d'auteurs dramatiques, pour fêter deux nouveaux décorés, et reçoit les félicitations de toast du président, auteur notoire, pour avoir généreusement fait don de cinq cents francs à la société entre la poire et le fromage.

« Un énervement impulsif déterminant une vie où il puisse satisfaire le plus librement possible des passions et une vie entretenant cet énervement : tel est le cercle vicieux d'où cet homme sortira difficilement.

« Étant donné ses moyens, son intelligence cultivée, alerte et utilitaire ; étant donné, d'autre part, le coefficient social qui peut expliquer cette existence aventureuse au moins autant que le coefficient d'anomalie individuelle, Pierre-Edmond Achour est sensible à la sanction et l'intérêt qu'il peut avoir à se conduire moralement est le meilleur agent thérapeutique pour ce caractère ardent, pour ses tendances pathologiques légères qui pourraient être réfrénées par lui, s'il le voulait. En tout cas, peut-il s'arrêter dans sa vie, si fantaisiste soit-elle, au seuil de la prison ?

« Le pronostic reste sombre cependant, car il est peu probable qu'il consente à abandonner le jeu sous toutes ses formes pour l'effort souvent ingrat.

Signé : DOCTEUR X... »

■ ■ ■

L'audience est ouverte, le 22 mars 1928, et une seule affaire est inscrite au rôle : la mienne. Plaidant coupable, je n'ai pas répondu un seul mot à l'interrogatoire du président. Après un réquisitoire modéré et une plaidoirie tiède, le tribunal m'inflige huit mois de prison. C'est sage et juste, je m'incline.

Mon compte est soldé à Saint-Nazaire et je suis dirigé sur la prison du Fort de Hâ, à Bordeaux. Le Parquet de cette ville avait, je crois, besoin de me voir.

Le Fort de Hâ est une forteresse moyenâgeuse qui s'élève au centre de la capitale de l'Aquitaine. Une tour immense s'élève à l'angle droit de la prison et domine de sa masse sombre les bâtiments de la détention ; c'est dans cette tour célèbre que le bienveillant directeur de la prison fait jeter les hommes punis du cachot. Obligé de coucher sans fournitures, c'est-à-dire sans paille et sans couverture, à même les dalles glacées des cachots souterrains, l'homme, sa punition terminée (quinze, trente, soixante ou quatre-vingt-dix jours), sort du cachot pour prendre à peu près toujours le chemin de l'infirmerie ; souvent, c'est le cimetière qui le reçoit. J'aurai à revenir sur les punitions des cachots, qui se pratiquent de la même manière à la Centrale de Nîmes et de Poissy.

C'est dans une autre ville du Sud, où je

passai quelque temps pour une nouvelle affaire, que je connus la jeune avocate Madeleine Gauthier, qui s'était chargée de cette partie de mon dossier.

Je m'attachai à elle tout d'abord, comme le malade à la sœur de charité qui le soigne ; puis ce fut comme le brin d'herbe qui se tourne vers le soleil, et enfin il n'y eut plus qu'un homme en présence d'une femme...

Notre amour, tout de tendresse à ses débuts, eut ses heures âpres et brûlantes. J'avais déjà trop souffert pour me contenter de caresses et de baisers. Il me fallait l'oubli.

Un jour, au parloir, bonne autant que je le pus souhaiter, Mad se donna sans résister.

Nos rapides étreintes avaient la violence que donne l'angoisse d'un présent tragique, sans cesse menacé par l'ordre de départ qui peut tout bouleverser.

Je dus la quitter pour revenir à la prison d'arrêt de Bordeaux, qu'un tyranneau de province, ancien garçon ou commis de bureau, dirige avec l'impudence d'un parvenu qui sent entre ses mains, et pour la première fois, une parcelle de pouvoir qui le grise.

La prison d'arrêt de Bordeaux est divisée en trois quartiers : dans l'aile droite, qui sert de chapelle le dimanche, sont parqués les prévenus : silence absolu et défense de fumer. L'aile gauche, en face, de mêmes dimensions, sert d'atelier et abrite les condamnés définitifs purgeant une peine égale ou inférieure à un an de prison.

Un troisième corps de bâtiment, faisant face au rond-point où se tiennent les surveillants de garde, est le quartier cellulaire. Là, douze cachots, hermétiquement clos et cimentés, reçoivent les punis. Le règlement permet à un directeur d'infliger une punition de cellule avec occlusion des fenêtres, un jour sur deux, mais dans des cas exceptionnellement graves : rébellion ou évasion. Ce règlement prévoit, en outre, pour les punis, une heure de promenade chaque jour, mais Monsieur le Directeur estime que l'air ne convient pas en pareil cas : un quart d'heure de marche forcée à la file indienne et au pas cadencé, sous la surveillance de deux gardiens, est royalement octroyé par lui. Qu'on ne croie pas surtout qu'il s'agisse d'une exception. D'autres directeurs, dont je parlerai tout à l'heure, usent du même système de répression, avec cette aggravation, pour la maison centrale de Nîmes, que les promenades, pour les punis, sont tout simplement supprimées. Cela simplifie le service. Les gardiens ont tant à faire !...

Au régime des punis de cellule, l'homme



De chaque côté d'un étroit couloir s'alignent des espèces de cercueils verticaux.



Enchaînés deux par deux, on nous fit monter dans ce corbillard pour vivants.

qui purge une punition de huit jours au minimum et de quatre-vingt-dix jours au maximum (peine qui peut d'ailleurs être augmentée *ad libitum*) reçoit pour toute nourriture une boule de pain grisâtre, chaque matin, et, tous les quatre jours, la ration de soupe !

Ainsi, un homme puni de trente jours de cellule mangera sept ou huit gamelles pendant le mois.

Qu'on ne l'oublie pas, il s'agit là de prévenus non encore jugés et, en droit, présumés innocents.

Au mois de décembre, par 16° de froid, j'ai vu au prétoire, où je comparais ce jour-là, le directeur infliger à un malheureux quinquagénaire quinze jours de *cachot noir* (c'est-à-dire avec occlusion des fenêtres pendant toute la punition, sans interruption), sans fourniture de couchage. Qu'avait fait cet homme ? Il avait ramassé, dans le couloir, où un gardien l'avait oublié, un journal du soir.

Le médecin, hélas ! malgré son humanité, avait les mains liées et ne pouvait pas, ne devait pas, apporter le moindre adoucissement à ces cruautés.

Une exception cependant : si le puni arrive à avoir une forte fièvre — et c'est courant — une paille et un cachet de quinine lui sont accordés. A 39°5, on l'évacue à l'infirmerie, et il voit sa punition simplement suspendue. Elle reprend dès qu'il se tient debout.

Lorsque le directeur n'ordonne pas la suppression des fournitures de couchage, le puni reçoit, le soir, une paille et une couverture qu'il sortira au réveil.

L'homme souffre déjà assez d'être au cachot, sans air, sans lumière, sans visites, sans correspondance et sans lecture, sans que vienne s'y ajouter la torture de la faim.

Pour les hommes prévenus ou condamnés qui ne commettent aucune infraction entraînant une punition, le régime, en ce qui concerne la nourriture, est pourtant insuffisant. A Bordeaux, notamment, la ration, fort congrue, que touchaient les prévenus à cette époque, s'expliquait par la présence d'un économe infidèle, qui remplissait ses poches au lieu de nos gamelles. L'administration, d'ailleurs, a fini par le prier d'aller planter ses choux ailleurs. Ceci se passe en 1928.

■ ■ ■

Me voici à Agen où je dois comparaître à nouveau sur renvoi de la Cour Suprême, qui avait cassé l'arrêt de Bordeaux me condamnant à cinq ans de prison.

Le temps passait assez agréablement, sous la poigne d'un surveillant-chef sévère, mais juste et humain.

Dans une grande salle aérée et propre, où nous avions le droit de fumer et de parler, et qui servait de réfectoire dans la journée, se tenaient une vingtaine de pauvres types : vagabonds, mendiants, petits voleurs, incendiaires et satyres de campagne.

Ces hommes, qui étaient restés toute la journée au réfectoire, se rendaient, quand sonnait la cloche du coucher, au premier étage, dans un dortoir où chacun retrouvait son lit de fer et sa paille, mais aussi, hélas ! cette promiscuité dont j'ai parlé plus haut.

On entrait au dortoir en chemise et les pieds nus ; ceci, pour diminuer les chances d'évasion.

Cette uniformité pourrait encadrer une vie studieuse, mais il faudrait, pour cela, d'abord que l'administration voulût bien autoriser les prévenus à acheter les livres qu'ils désirent lire (cela se fait à Paris seulement), et puis il faudrait surtout pouvoir tuer le souvenir.

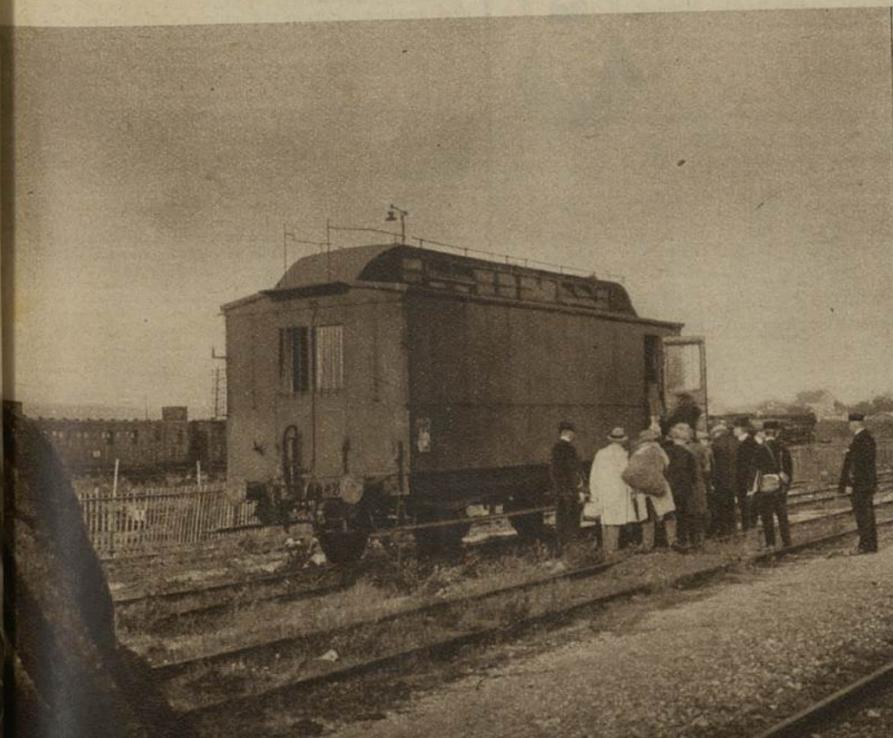
La Cour d'appel d'Agen confirma purement et simplement ma première condamnation. J'en avais pour cinq ans d'étouffement.

Courage, Pierrot...

L'amour de Colette te soutient...

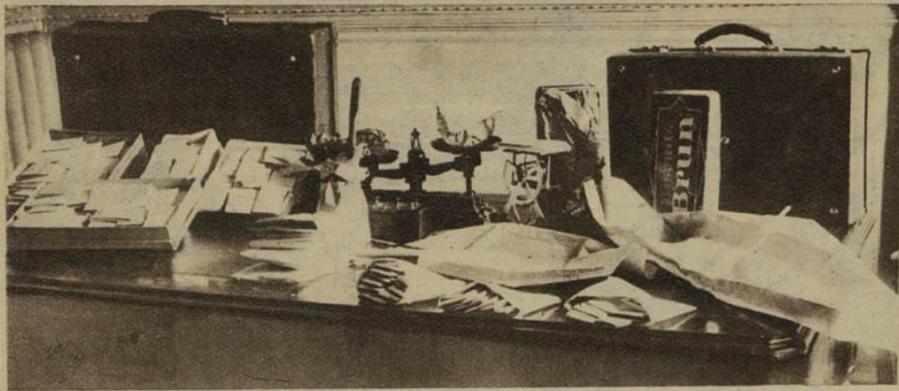
(A suivre.)

P.-E. ACHOUR.



Le fourgon cellulaire qui me ramena de Lille à Paris me fit prendre un premier contact avec la vie du détenu dans toute son horreur.

FAITS DIVERS



Les paquets de morphine, d'héroïne et d'opium découverts dans la chambre d'hôtel de la rue des Récollets louée par le garçon de café Antoine-Mathieu Torelli.

La bande cernée

MONTMARTRE, les commis désorientés de Riton se concertent, se reprennent, songent à choisir un autre chef. Il n'est pas encore temps pour les gens de M. Priollet de prendre des vacances.

Ainsi s'exprimait Détective l'autre jour, en commentant l'arrestation de Henri Harter, dit Riton, « le maître de la drogue ».

Il n'était que trop facile à prévoir, en effet, qu'une telle capture allait conduire les policiers de la Brigade Mondaine à découvrir quelques-uns des rouages secrets de la secte des trafiquants de rêve.

On connaît la classique hiérarchie de cette secte, et sa discipline, et ses rites, depuis les gros pourvoyeurs jusqu'aux humbles revendeurs qui vont porter la drogue, à domicile, chez leurs clients attirés, à date fixe.

Au cours de son enquête, M. Priollet apprit qu'un important dépôt de stupéfiants devait exister dans le quartier de l'hôpital St-Louis, et il dépêcha aussitôt, pour en découvrir l'emplacement, les inspecteurs Kerbrat et Degrain.

Les recherches furent difficiles, les surveillances longues et délicates. Elles aboutirent cependant à l'arrestation d'un certain Marc Grimaldi, qui se disait cultivateur, mais qui portait dans la poche, en guise de graines, de la coco et de l'héroïne.

Grimaldi déclara avoir reçu ces stupéfiants d'un certain Joseph, habitant à Marseille, et qu'il rencontrait de temps à autre. Mais là s'arrêtèrent ses confidences. On perquisitionna à son domicile. Vainement. On le pressa de questions. Il finit par avouer qu'une importante quantité de stupéfiants était dissimulée sous la toiture des lavabos, dans un café de la rue de Loos.

Les enquêteurs firent l'impossible pour retrouver la cachette. Mais aucune boîte, aucun paquet ne se trouvaient à l'endroit indiqué. Fausse indication ? Il était évident, en tout cas, qu'il ne fallait pas abandonner cette première piste dont les méandres devaient nécessairement aboutir à la source du mal.

Les policiers s'entêtèrent. Et, comme ils surveillaient les abords de la rue de Loos, ils aperçurent une femme dont le signalement correspondait à celui qui leur avait été fourni

sur la personne brune se tenant en rapport avec Grimaldi et d'autres trafiquants.

Ils l'appréhendèrent et la conduisirent quai des Orfèvres. La femme avait sur elle 200 grammes d'opium. Elle déclara se nommer Marthe Potel et exercer la profession de tisseuse. Lorsqu'elle avait été arrêtée, elle venait d'un café de la rue St-Marc.



Le commissaire Priollet et deux de ses agents de la Brigade Mondaine.

On comprend combien est délicate la répression du trafic des stupéfiants. Il y a tant de ramifications, tant d'intermédiaires qu'on risque de s'égarer à chaque instant. Pourtant qu'on tienne l'un d'eux et les rouages peu à peu se découvrent. De rabatteur en détaillant, de demi-grossiste en pourvoyeur, on finit par mettre à jour toute la bande.

Celle de Riton, le maître de la drogue, avait, comme on le voit, de multiples repaires.

Le garçon du café de la rue St-Marc, Antoine-Mathieu Torelli, nia d'abord toute participation au trafic. Il n'était d'ailleurs porteur d'aucun stupéfiant. Mais, tandis qu'on le conduisait quai des Orfèvres, on s'aperçut qu'il cherchait à dissimuler un trousseau de clefs.

Marc Grimaldi (ci-dessous), qui se disait cultivateur, avait en poche, en guise de graines, de la coco et de l'héroïne. A droite: son complice Torelli.

Interrogé, Torelli dut avouer que, parmi les clés du trousseau, se trouvait celle d'une chambre d'un hôtel de la rue des Récollets, qu'il avait louée au nom de Mme Huberti.

Il n'y avait pas de Mme Huberti à l'adresse indiquée. Mais 4 kilos de morphine et d'héroïne, et autant d'opium.

Devant cette découverte, Torelli dut avouer qu'il se rendait fréquemment à Marseille où il rencontrait un nommé Louis, chargé de lui fournir la marchandise dont il avait besoin. Et, de fait, Torelli était l'un des principaux approvisionneurs de la bande.

Est-ce dire qu'il ne restera bientôt plus de traces de l'organisation dont « le maître de la drogue » tenait les leviers de commande ?

Certes le désarroi règne au camp des trafiquants.

Déjà les inspecteurs Métra et Martin, poursuivant l'enquête, ont arrêté, boulevard Rochechouart, un autre membre de la bande, Blandin, dit Gaëtan, porteur d'héroïne.

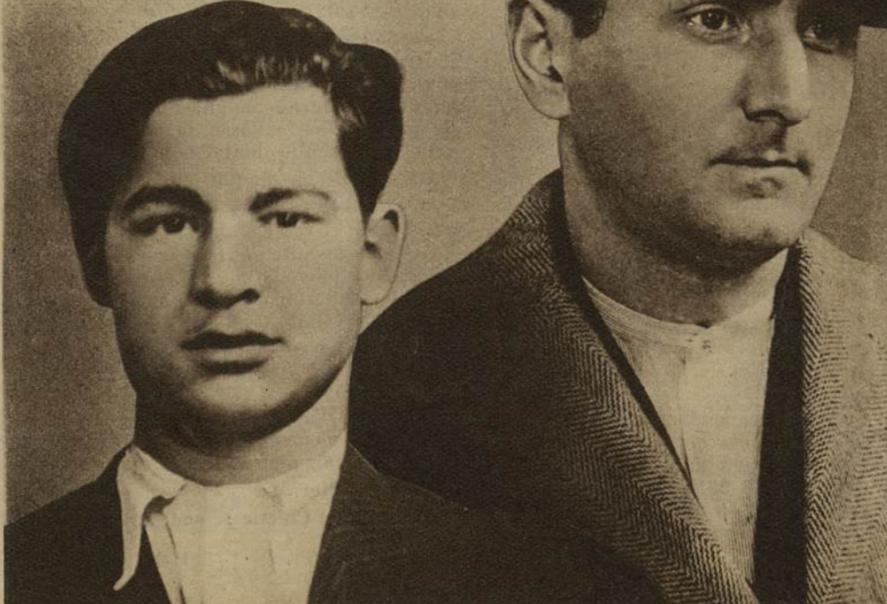
D'autre part, les inspecteurs Malvoisin et Chauvet réussissaient, vendredi soir, à appréhender, à la station de métro « Abbesses », François Armoni, demeurant 65, rue Pigalle, qui avala les paquets d'héroïne dont il était porteur, au moment où on l'arrêta. Transporté à Lariboisière, il dut avouer être un des chefs d'une autre bande dont plusieurs membres — Emile Gravellet, dit Charlot - le Balafre, Hélène Rambault, Charles Lemaire, René Bartolini, et Raymond Ferron — furent découverts et mis hors d'état de nuire. Deux autres trafiquants de stupéfiants, Basile Fleys et Léon Chauvet, étaient arrêtés, au même moment, place Clichy.

Un grand vent de défaite souffle à Montmartre, dans les bars des marchands de rêve.

Mais déjà ceux qui ont passé entre les mailles du filet cherchent à se grouper.

Quand en aurons-nous fini avec cette secte toujours traquée et toujours renaissante ?

M. B.



Démangeaisons

Est-ce que je vais devenir chauve?

Parmi les signes avant-coureurs de la calvitie, les démangeaisons sont un des plus certains, avec les pellicules.

Négliger cet avertissement de la nature équivaut à s'arracher les cheveux de ses propres mains. Si vous tenez à n'être pas amoindri dans la lutte pour la vie, suivez l'exemple de M. R.-T., agent de publicité :

« J'ai commencé par me gratter sans trop savoir ce que j'avais. Mais je finis par me remplir les mains de pellicules et de cheveux morts. Alors la peur me prit. Dans un métier comme le mien, dès qu'on cesse de faire bonne impression, on peut dire adieu à sa carrière. Mais je savais par expérience que la grande publicité ne peut vendre que de bons produits. Et j'ai sauté sur la Silvikrine. En un mois mes cheveux cessaient de s'éclaircir. Aujourd'hui, ils sont touffus et bien portants comme auparavant. »

En fournissant aux racines épuisées les matières nutritives qu'elles ne trouvent plus dans l'organisme, la Silvikrine, seule solution de cellules capillaires assimilable, arrête les démangeaisons, fait disparaître les pellicules, enrayer la chute des cheveux et provoque une nouvelle pousse.

Des milliers de personnes sont sauvées par elle de la calvitie : ce qu'elle a fait pour tant d'autres, elle peut aussi le faire pour vous.

Mais n'attendez pas que le mal empire. Essayez la Silvikrine dès maintenant.



Silvikrine

fertilise le cuir chevelu

Me voilà guéri de ces infirmités

Je suis très satisfait de votre produit le Tegal. Mobilisé durant la grande guerre, pendant 54 mois dans les tranchées, l'eau et la boue, je n'ai pas été sans être pris de rhumatismes et de douleurs, comme une bonne partie de mes camarades. J'en suis à mon troisième flacon et me voilà guéri de ces infirmités. Je recommande le Tegal à mes voisins et amis.

Je vous autorise à publier ma lettre. Vous m'excuserez de ne pas vous avoir écrit plus tôt, car je tenais à vous renseigner au plus juste sur ma guérison.

M. L. Burat, Poilly-sur-Tholon, par Aillant (Yonne).

*Excellent résultats
Tout va bien
très satisfait
V. de la Roche*

M. E. Valéant, Vaguemestre, Compiègne (Oise).

Le Tegal est le remède souverain contre les rhumatismes, les névralgies, sciatiques, lombagos, la goutte, l'insomnie, la grippe, les refroidissements de toutes sortes. Le Tegal expulse l'acide urique, tue partout les microbes, extirpe ainsi les racines mêmes du mal.

Plus de 6.000 attestations de médecins. Un essai vous convaincra. Toutes pharm. 8 fr. 15.

7 frs BONNE MONTRE
heures lumineuses, verre et mouvement incassables et sa jolie chaîne. Garantie 6 ans... 7 frs
Chronomètre antimagnétique... 14 frs
Bracelet homme, cadran lumineux... 14 frs
Bracelet dame, plaqué or ou argent... 25 frs
Env. contre remboursement - Echange admis
Fabrique EV KOMLOR à Morteau près Besançon

Cet essai ne vous coûtera rien !

Nous vous offrons en effet un échantillon gratuit pour deux applications, ainsi que l'intéressante brochure « Nos cheveux », indispensable à toute personne soucieuse d'hygiène et d'élégance capillaires.

Pas d'engagement de votre part, pas de frais de port ni d'emballage à payer, le tout est franco et gratuit.

Découpez ce bon à l'instant même et portez-le aussitôt à la poste. Le moindre retard entraîne une aggravation.

Etablissements Silvikrine
93, rue François-Arago
Montreuil - Paris

BON

Comme lecteur de Détective, je vous prie de m'envoyer gratuitement et sans obligation de ma part :

1. Un échantillon de Silvikrine.
2. La brochure « Nos Cheveux ».
3. Opinions du corps médical.

Nom.....
Rue..... N°.....
à..... Dépt.....

Ecrivez lisiblement et répétez votre adresse sur le verso de l'enveloppe.

Horoscope Gratuit

Vous ne devez plus ignorer
VOTRE DESTINÉE

Le célèbre professeur KEVODJAH affirme que chacun peut améliorer son sort et atteindre le bonheur en ayant recours à l'astrologie. Afin de prouver l'exactitude de son affirmation il offre de dévoiler l'avenir à tous ceux qui lui en feront la demande. Il vous renseignera sur les personnes qui vous entourent, vous indiquera le chemin à suivre pour obtenir la réalisation de vos desirs et réussira dans vos entreprises : Affaires, mariage, spéculations, héritages...

Il connaît également les secrets de l'Inde mystérieuse qui vous permettront de vous faire aimer sûrement de l'être choisi. N'hésitez pas à lui envoyer vos Nom, adresse, date de naissance, auxquels vous pouvez joindre 2 fr. en timbres et frais d'écriture. Il vous adressera sous pli discret une étude gratuite dont vous serez émerveillé.

Professeur KEVODJAH, service VAH, 80, rue du Mont-Valérien, SURESNES, Seine

MONTRE
Heures Sautantes
Dernière Nouveauté
Ni verre - Ni Aiguilles
Les arrêts complètement supprimés
LECTURE FACILE
En nickel chromé anti-magnétique. 15 f.
Qualité extra soignée... 19 f.
Garanti 10 ans Envol cont. Remboursé
Exigez la marque "KAPLUS"
Spécialité d'Heures Sautantes
Méfiez-vous des imitations et des pacotilles
USINE D'HORLOGERIE
KAPLUS O. 28 RUE DE RIVOLI
PARIS, Métro St-Paul

Concours France sans diplôme : 21 Novembre 1932.
Age : 23 à 30 plus serv. mil. Commissaire police ou Inspecteur police en Algérie sur les
CHEMINS de FER
Traitements : 30.000 à 75.000 francs. Ecole Spéciale d'Administration, 28, Bd des Invalides, Paris-7.

LE TORTIONNAIRE

BUREAU de son rival Brunet, Mouvault a été condamné à mort par sept voix contre cinq. Une voix déplacée et la tête du mécanicien était sauvée. Dix sur douze de ces mêmes jurés, de ces mêmes hommes, ont cependant, tandis qu'on donnait lecture du fatal arrêt, signé un recours en grâce. Sentaient-ils déjà, dans un suprême débat de conscience, que les mêmes rigneurs ne pouvaient frapper le tortionnaire aux mains d'étrangleur et l'époux bafoué, malheureux, qui voulait à tout prix arracher l'adresse de ses enfants ?...

C'est pourtant l'atroce image de la scène de torture qui, dès la première journée d'audience, domina les débats de ce grand procès. C'est d'elle que l'accusation tira ses effets les plus redoutables. Et, cependant, si Mouvault, après Plisset, n'avait, avec un luxe de détails qui devait le perdre à jamais, parlé de ces mains liées, de cette cagoule, de cette serviette roulée



L'atroce image de cette cagoule serrée sur la tête et autour du cou de Brunet domina toujours ce procès.

paru extravagant au Parquet, qui ne croyait pas alors à la disparition de Brunet. Et Mouvault n'avait pu être gardé, on s'en souvient, que sous l'inculpation de coups et blessures. Si les recherches du scaphandrier étaient demeurées infructueuses, de graves préconceptions sans doute auraient pesé sur Mouvault. Mais les alibis qu'il avait préparés ne l'auraient-ils pas sauvé ?

■ ■ ■

Il est un homme qui, pendant les quatre journées d'audiences, n'a cessé de marquer une agitation singulière : c'était un juré qui avait été récusé par la défense. Pour quelle raison ? Personne n'en savait trop rien. Surtout le juré, qui passait son temps, pendant les suspensions, à interroger les avocats sur le motif qui l'avait fait évincer, lorsque son nom était sorti de l'urne. Bien entendu, les défenseurs se gardèrent de le lui révéler, mais il apparut vite qu'ils avaient été bien inspirés en écartant ce magistrat improvisé.

Ledit juré donnait des signes inquiétants d'incohérence. Au début, il proclamait : « Pourquoi m'avez-vous récusé ? J'aurais acquitté tout le monde... ». Puis, sans souci de logique, il confiait à chacun que personne n'avait rien compris à l'affaire, que le crime était l'éni-

s'en faut de peu qu'il ne reçoive un ascenseur sur la tête. Il est en place depuis sept ans. Une femme passe. Il quitte sa place pour la suivre, est abandonné au bout de huit jours et se retrouve seul sur le pavé.

Et la malchance veut encore que Mouvault le rencontre le soir du crime, lui demande de l'aider à faire disparaître le cadavre, de ficeler les paquets de briques, ce qu'il fait, mais si mal qu'on doit le refaire. Infortuné Martin, victime de l'amitié.

■ ■ ■

Mais l'amitié, dans les milieux populaires, est un sentiment complet. Si l'on en pouvait douter encore, il n'y avait qu'à voir, au cours de ce procès, l'émouvant cortège de tous ces gens d'Herblay et de Puteaux, ouvriers, commerçants, voisins, venus faire l'éloge du bon et loyal camarade et dire la détresse de l'époux abandonné.



Commissaires et inspecteurs de la Police Judiciaire suivirent le débat sans manquer une seule audience.

En face de tous ceux-là, se dressait l'autre clan : celui des amis de Mme Mouvault, une petite bonne femme en tailleur noir, qui s'était avancée à la barre, les poings fermés, l'œil sec et qui n'avait eu pour l'homme dont elle avait brisé la vie aucune parole de pitié ou de remords. Elle s'attendait certes à subir la « torture » que les autres témoins avaient endurée la veille. Mais M^e Garçon se contenta d'un geste de mépris. Tout le monde avait compris.

■ ■ ■

Mouvault non plus n'avait pas bronché. A peine un sang plus vif avait-il coloré ses joues à la vue de l'infidèle. Mais M^e Garçon et son collaborateur, M^e Mourier, l'avaient adjuré de rester calme, quels que soient les propos qu'il entendrait. Il tint sa promesse. Et cette maîtrise fut jugée comme une absence de remords.

Il défaillit cependant, après l'inevitable plaidoirie de M^e Legrand, qui représentait la partie civile. A peine sorti du box, il s'écroula. On alla chercher le médecin du Palais. On



Une petite femme en tailleur noir s'avança à la barre, les poings fermés, l'œil sec : Mme Mouvault.



La garde eut bien du mal à maintenir, derrière les barreaux, une foule curieuse et passionnée.

lui prodigua des tampons d'éther. Lui, si net, si digne, tout à l'heure, il n'était plus qu'un être prostré, aux cheveux défaits.

— Qu'on me tue ! qu'on me fusille même, murmura-t-il. Je ne mérite pas ce qu'on a dit sur moi. Je n'ai pourtant pas joué petit...

Et il ajouta peu après : — Qu'on mette des gardes autour du box. J'ai des envies de sauter par-dessus. Et la garde fut doublée autour de l'inculpé.

■ ■ ■

Personne vraiment ne croyait à une condamnation à mort. Surtout après l'admirable et poignante plaidoirie de M^e Maurice Garçon, où le grand avocat montrait la croissante exaspération du père abandonné, incapable de retrouver la trace de ses petits. Et il y eut, après la lecture des réponses du jury, un tel mouvement de stupeur qu'un lourd silence s'abattit soudain sur la salle.

Mouvault, suivi de Plisset et de Martin, fut ramené dans le box.

M^e Mourier se pencha vers lui : — Il n'y a pas de circonstances atténuantes.

— Alors ? — Alors, c'est la peine la plus grave. Il ne comprenait pas encore.

Mais tous ceux qui le regardaient à ce mo-



De gauche à droite : le policier Vacheron, la sœur et le frère de Mouvault, et le témoin Jouhaux.

ment et qui savaient l'arrêt fatal qui le frappait, avaient déjà l'impression que ce garçon plein de force appartenait à un autre monde.

■ ■ ■

On pourra épiloguer longtemps encore sur le cas d'un Mouvault. De son crime, beaucoup, comme l'ont fait les jurés, ne retiendront que l'horreur de la torture, le macabre emballage du cadavre, la course dans la nuit et l'immersion du corps dans « le trou aux anguilles ». Mais lui, qui est-il, ce grand gars de vingt-six ans ? Un père malheureux ou un orgueilleux qui a épuisé sa haine à tuer un homme qui insultait non son amour, mais son amour-propre ?

Dès le lendemain du verdict, à la prison de la Conciergerie où il attendait son transfert au quartier des condamnés à mort de la Santé, Mouvault, vêtu d'un costume de bure tout neuf, avait repris son calme.

Et, à son avocat qui le reconfortait, il répondait :

— Voyez-vous, maître, je n'ai pas encore réalisé ce qui s'est passé.

M. LECOQ.



Dernier bénéficiaire des fugues de la femme de Mouvault, Thomas témoigna en faveur de son amie.

autour du cou comme un garrot, serrée et resserrée jusqu'à ce que tombe le malheureux Brunet, qui aurait imaginé que les choses s'étaient passées ainsi ? L'autopsie du docteur Paul ? Sans doute eût-elle établi l'étranglement ; mais où étaient les traces de cette scène d'inquisition dont le récit impressionna si vivement ?

■ ■ ■

Et puis, il y avait le terrible souvenir du corps momifié du typographe, retiré du lit fangeux de la Seine, et, sous les yeux mêmes des jurés, le sinistre déballeage du grillage qui entourait le cadavre, des briques qui le lésaient, de la couverture qui l'enveloppait et qui semblait encore dégager une odeur de mort.

Il s'en fallut bien peu d'ailleurs que le corps de Brunet ne fût jamais retrouvé. De l'aveu même du scaphandrier qui fit les plongées dans le fleuve, huit jours plus tard, la vase aurait à tout jamais enseveli le cadavre et son linceul de fer.

Il fallait se hâter. Le récit de Plisset avait



La chaise de la torture, les serviettes qui servirent à garrotter Brunet influencèrent lourdement les jurés.



Dans l'étroit couloir des témoins, ce fut le remue-ménage et le brouhaha des affaires à sensation.

logue d'une « partouze » manquée et qu'il fallait « sonner le trio ».

Les candidats-jurés ne devraient-ils pas être examinés avant les audiences par un médecin-aliéniste ?

■ ■ ■

Rarement trois accusés aussi différents et qu'avait liés, un soir d'octobre, il y a un an, dans la même tragédie, une amitié plus forte que le respect des lois, n'avaient comparu dans le box d'une Cour d'assises. Mouvault, aux lignes nettes de grand jeune homme sportif, avec ses cheveux bien tirés, sa taille bien prise dans un veston correct, et cet air orgueilleux, cette fierté concentrée qui durcit son regard au point de le faire ressembler parfois à un jeune aigle. A côté de lui, Plisset avec sa pâleur décharnée de gosse cardiaque et phthisique, rongé par un mal implacable, et Martin, falot, lointain, incapable de réflexion, de jugement. Martin, le pas-veinard.

Un jour, dans l'usine où il travaillait, Martin manque de se faire électrocuter par un courant de 100.000 volts. Une autre fois, il



Début dans le box des accusés, Mouvault, aux lignes nettes de grand jeune homme sportif, demeura la plupart du temps indifférent aux pires accusations portées contre lui, ce qui put paraître comme une absence totale de remords.



Un autre témoignage, celui de Mme Fermé, précise l'emploi du temps de Falcou qui ressort de chez lui, vers 19 heures 35, par une fenêtre donnant sur une impasse.



M^e Le Crosnier, avocat de Falcou, est persuadé de l'innocence de son client...



... tandis que le juge d'instruction Le Roy penche encore pour la culpabilité.



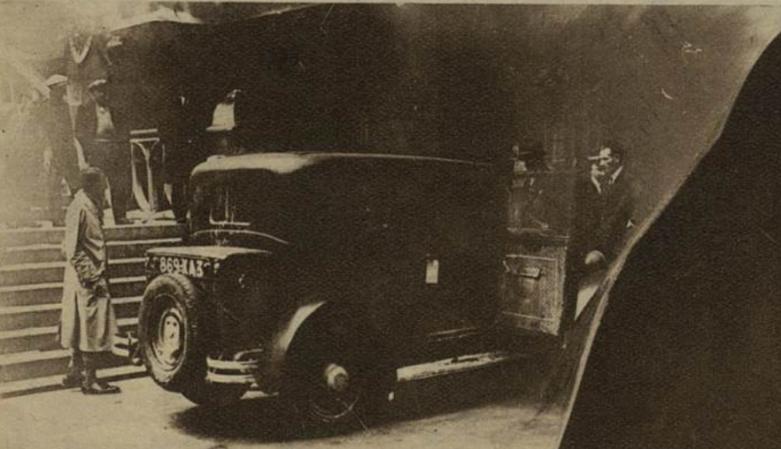
Mme Gentier n'admettra jamais que Falcou ait brûlé vive la femme qu'il aimait.



Les inspecteurs Quesnault et Devaux durent confronter cent témoignages.



C'est surtout à la Halle aux poissons, autour des tables de la criée, que l'on peut rencontrer les plus ardents défenseurs de Falcou.



Quand l'explosion se produisit, les portes de l'auto étaient fermées.

Rouen (de nos envoyés spéciaux).



« Je suis innocent ! » avait crié Falcou. Il avait nié avec énergie. Ce n'était pas lui qui, le dimanche 2 octobre, avait tué Mme Boutet. On se souvient de cette nuit dramatique où la malheureuse femme de l'industriel rouennais, revenant en automobile, fut — dit-on — attaquée dans son garage, inondée d'essence et enflammée comme une torche.

Falcou n'avait-il pas été l'auteur de ce châtiment infernal ? N'avait-il pas voulu punir l'inconstance de son amie ?

Tout l'accusait. Les dépositions des témoins étaient accablantes. Cependant, redressant sa taille de lutteur, la tête haute, le regard planté dans les yeux de son juge, il clamait avec énergie :

« Je suis innocent de la mort de Mme Boutet. »

Et cette protestation, lancée d'une voix de stentor, où chantait l'accent méridional, creva les vieux murs du Palais de Justice, résonna sur toute la ville comme un défi sonore, se répercuta à travers les antiques ruelles, dont les maisons de guingois, penchées les unes vers les autres, au-dessus d'un pavé verdi, semblaient se chuchoter d'interminables confidences.

« Je suis innocent ! »

■ ■ ■

J'ai vécu ces quelques jours d'émotion populaire qui troublèrent la vie calme de Rouen. J'ai vu ceux qui accusaient Falcou se rétracter peu à peu, rentrer dans l'ombre du doute; ses amis se grouper enfin, dans un magnifique élan de sincérité.

J'ai vu l'opinion publique, hostile à Falcou au lendemain de la mort tragique de Mme Boutet, faire du criminel d'hier la victime d'aujourd'hui, le héros de demain.

On avait oublié la morte qui dormait maintenant son dernier sommeil sous une moisson de fleurs automnales où des « regrets » et des « souvenirs » brodaient de larges écharpes violettes. On ne pensait qu'à Falcou. C'était lui la victime de cette mystérieuse affaire. N'était-il pas accusé d'un crime qu'il n'avait pas commis ? N'allait-on pas assister à une nouvelle erreur judiciaire ?

« Je suis innocent ! » criait-il.

Et tout le monde le croyait, maintenant.

J'ai vu, le matin, les kiosques à journaux assiégés par une foule d'hommes, de femmes, d'enfants. On devorait les feuilles quotidiennes, on se réjouissait de voir les présomptions tomber les unes après les autres.

Dans les ateliers, dans les bureaux, dans les magasins, l'affaire Falcou était la conversation du jour. Dans les cafés, les discussions politiques avaient fait place aux discussions politico-judiciaires. Dans les salons de coiffure, on se racontait, à l'oreille, les prouesses amoureuses du camionneur de la rue Mogador.

Des thèses s'affrontaient. Il y avait les admirateurs de Falcou. Il y avait aussi ses détracteurs. Dans un grand établissement du centre de la ville, une controverse dégénéra en bagarre.

M. le juge Le Roy dut suspendre l'instruction, craignant que l'opinion populaire ne modifiât la marche de son enquête. Nuit et jour, on vit les inspecteurs Quesnault et Devaux, sous la conduite du sous-chef de la sûreté, M. Dorival, courir dans tous les quartiers de la ville, à la recherche du témoignage qui permettrait de dissiper le doute qui planait maintenant sur cette affaire.

Après avoir tout d'abord affirmé sans réserve que l'auteur de l'attentat de la rue Saint-Filleul n'était autre que Falcou, la presse et l'opinion publique ont peu à peu cédé devant maints témoignages favorables et tout Rouen croit aujourd'hui à son innocence.

« Je suis innocent ! » criait Falcou. Et, comme un écho, toute la ville répétait : « Falcou est innocent ! On doit le délivrer ! Certains même parlaient d'action immédiate. — Si on ne le libère pas tout de suite, ça mait, derrière son comptoir, un important patron bistrot, nous irons le délivrer nous-mêmes. »

Allait-on voir la foule se porter en masse vers la prison de Bonne-Nouvelle ?

■ ■ ■

Au lendemain de son arrestation, Falcou était resté seul. Tous ses amis l'avaient abandonné. A cours des confrontations qui eurent lieu dans le sombre cabinet du juge d'instruction, ceux qui, hier encore, profitaient de son amitié, voire même de sa générosité, n'osaient lever les yeux vers lui. Droit sur sa chaise, il les fixait longuement dans les yeux, cherchant à deviner derrière leurs fronts têtus les raisons de leur haine.

D'une voix monotone, roulant son chapeau entre ses doigts, d'un air gêné, le témoin déclarait sa déclaration. Mais il courbait la tête sous le regard pesant de l'inculpé. Falcou alors était son juge.

Questions. Réponses. La plume du greffier grinçait sur le papier. Puis un long silence embarrassé. Alors, on entendait la voix de Falcou murmurer doucement :

« Merci ! Merci, mes bons amis... »

Il y avait dans cette simple phrase un peu d'ironie et beaucoup de tristesse...

Aujourd'hui, on peut voir, dans les couloirs du Palais de Justice, des groupes stationner de longues heures. Ce sont les amis de Falcou. Ils se sont réunis. Patiemment, ils attendent la fin de l'interrogatoire, le moment où Falcou quittera l'instruction, pour le voir un instant — le temps d'aller du cabinet de M. Le Roy à la voir au cellulaire qui stationne rue aux Juifs.

Déjà la nuit tombe. Derrière la porte capitonnée, la lutte se poursuit pour la vérité. Les amis de Falcou attendent. Sans crainte. Ils sont sûrs du résultat. Falcou n'est pas, ne peut pas être coupable d'avoir assassiné Mme Boutet.

Soudain la porte s'ouvre. Dans la clarté qui fuse se détache une silhouette massive, celle de Falcou. Dans le couloir, tout brouhaha cesse. Un silence pesant plane sur les assistants. L'inculpé passe entre deux gendarmes, suivi de M. Le Crosnier, son avocat. Des mains se tendent vers lui, qu'il serre avec énergie. Dans ses yeux, l'on voit naître une larme. D'une voix étranglée, il murmure :



« Merci ! Merci ! mes bons amis... Mais, cette fois, il y a, dans ce remerciement, une émotion et un espoir... »

■ ■ ■

Des amis de Falcou, j'en ai trouvé partout, dans Rouen, et très loin dans la campagne normande.

La pluie qui, depuis plusieurs jours, jetait sur la ville une grisaille de tristesse ayant cessé, nous avons gagné en auto Freneuse, petit village mollement étendu le long d'un bras mort de la Seine, entre une colline aux arbres rouillés par l'automne et la masse frissonnante de la rivière où attendent des barques solitaires. Tout dort aujourd'hui : les maisons, les arbres, les barques, l'eau. Nous sommes en semaine. Mais, le dimanche, Freneuse sort de son engourdissement : les maisons deviennent des guinguettes, décorées de festons de papier et de lampions multicolores.

C'est dans ce décor champêtre que Falcou et Mme Boutet, qu'accompagnaient parfois leurs amis, passaient la plupart des dimanches de l'été. C'est là qu'ils se virent pour la dernière fois, le dimanche 2 octobre. Quelques heures plus tard, on emmenait à l'Hôtel-Dieu de Rouen le pauvre corps, torturé par le feu, de celle que Falcou aimait malgré tout. Malgré ses trahisons, sa déchéance, sa légèreté.

Il a laissé de très bons souvenirs. J'ai parlé quelques instants avec M. et Mme Gentier, chez qui le camionneur et son amie se rendaient chaque fois. Mme Gentier a connu Sarah Bernhardt et la belle Otero. Mais une paralysie des deux jambes l'a éloignée du théâtre dont elle

JE SUIS INNOCENT...

La mort tragique de Mme Boutet
 Deux témoins rapportent une phrase prononcée par la victime à l'agonie
Elle tendrait à faire croire qu'il ne s'agit pas d'un crime

L'entrepreneur Falcou aurait été dépouillé par le ménage Boutet

Un chapelet de souvenirs qu'elle aime à regarder parfois.
 Elle m'a effeuillé un album jauni. Chaque journée passée par Falcou et Mme Boutet, à Frenouse, est marquée d'une photographie.
 — Il est innocent, m'affirme avec force Mme Gentier. Sous ses dehors de brute, il cachait un cœur si sensible ! Parfois, lorsque je souffrais trop, il venait me chercher avec son automobile, afin de me conduire chez le médecin. En me prenant dans ses bras, il pleurait de me voir souffrir. Peut-on supposer qu'il ait pu faire brûler vive la femme qu'il aimait ?

Mais c'est surtout à la Halle aux poissons que j'ai trouvé d'ardents défenseurs de Falcou. Autour des tables de la criée, des comptoirs où s'alignent les homards et les langoustes, où alternent les harengs et les congres, les soles et les coquillages, on a évoqué pour moi la vie de Falcou.
 Aux mille anecdotes qui me furent contées, j'ai vu se dresser devant moi la silhouette du camionneur. Je l'ai vu vivre, intensément, marcher de son pas lourd, rire de sa voix sonore, parmi les groupes de « mareyeurs » rassemblés. Il frappe sur l'épaule de l'un, interpelle un marchand, choisit avec soin le poisson qu'il emportera pour Mme Boutet, décoche une plaisanterie, parle affaires avec un client.
 Puis il quitte le vaste hall de la criée. Avant de regagner la rue Saint-Filleul, il s'arrête au « Café de la Marée », rendez-vous des commerçants. Il discute avec eux devant une bouteille de rosé. Parfois le ton de la discussion monte. Falcou est un méridional. Il a le sang chaud. Son large poing martèle la table.
 Son interlocuteur lui tient tête, avec cette obstination particulière aux Normands. Soudain, tous deux se sont dressés. On dirait un combat de coqs qui se prépare. D'un revers de sa main, Falcou a rejeté son adversaire sur la banquette. Il se lève, gagne la porte. Là, arrêt. Il a une minute d'hésitation. Ses épaules se haussent. Lentement, de son éternel pas lourd, il revient vers la table, tend une main conciliatrice :
 — C'est idiot ! dit-il doucement. Qu'est-ce que tu veux boire ?
 L'orage est passé.
 Des traits de sa bonté, tous ici, dans ce petit café, m'en citent. Je n'ai que l'embarras du choix. Mme Mutel, une brave marchande de poissons, haute de taille, imposante de corpulence, raconte avec émotion que le camionneur voulut à tout prix lui offrir un cadre de 40 francs pour y mettre sa photographie en retine de la Halle, photographie prise aux dernières fêtes de Jeanne d'Arc.
 Ses amis ne recouraient pas inutilement à lui, lorsqu'ils étaient gênés, et tel petit propriétaire de bazar des environs de la place du marché put se tirer d'embarras, grâce à la générosité de Falcou. Il n'exigeait pas de reçu, se fiant à la parole de son débiteur.
 Bon, il l'était également avec ses employés. Un matin, il embauche un nouveau manoeuvre :
 — As-tu déjeuné ? lui demande-t-il.
 — Non ! pas encore !
 — Voilà cent sous ! Va manger. Comment veux-tu travailler comme il faut si tu as le ventre vide.
 Sur les docks de Rouen, il rencontre un camionneur, Pierre Vidal. Celui-ci vient d'inventer une sorte de charriot servant à transporter les tonneaux de vin que l'on décharge. Il n'a pas d'argent. Qu'importe ! Falcou l'emmena à Paris, à ses frais, lui paiera son brevet...
 Tous les consommateurs du « Café de la Marée » se sont groupés à sa table. Chacun tire de ses souvenirs une de ces manifestations de bonté, faites si simplement.

Et je suis encore plus touché lorsque, quelques minutes plus tard, j'apprends que des collectes sont faites aux Halles sur le port, pour payer les frais du procès. 25.000 francs ont été déjà recueillis.

— Je suis innocent, a attesté Falcou.
 Tout Rouen, maintenant en est persuadé. Mais ce cri de la conscience populaire ne suffit pas à la Justice. Il lui faut des preuves à l'appui des déclarations.
 Si Falcou n'a pas assassiné Mme Boutet, qui donc a commis le crime ?
 A mon tour, je crie hautement : IL N'Y A PAS EU DE CRIME. FALCOU EST INNOCENT.
 Envoyés par *Détective*, nous avons fait, au milieu de cette atmosphère de passion populaire, une enquête minutieuse, sans partialité.
 Tous les témoignages sont plausibles. Falcou, depuis quelques mois, semblait avoir rompu toutes relations avec Mme Boutet. Cependant, ils étaient toujours bons amis. Sur ces entrefaites, celle-ci fait la connaissance du maçon Grout. Qu'est-ce qui l'attire en lui ? On ne sait. Henri Grout n'est ni beau, ni costaud. C'est dans les chantiers de la nouvelle maison de l'avenue Mont-Riboudet qu'ils font connaissance. D'une manière bien bizarre : en se lavant les mains. En échangeant un morceau de savon, ils se donnent rendez-vous.
 Et leur liaison commence dans une maison close de la rue des Cordeliers où, à la façade antique, s'accroche une lanterne multicolore ornée d'un énorme numéro.

Grout, homme sans grands vices, comme sans grand tempérament et sans grand amour, tire parti de cette aventure. Il se fait offrir un costume, se fait payer un voyage à Paris. Il est même question de l'achat d'une motocyclette.
 Falcou, qui n'a pas cessé de chérir celle qu'il aime depuis plus de dix ans, voit avec peine cette liaison crapuleuse. Il ne peut supporter l'idée que cette femme — la seule peut-être qu'il ait aimée d'un amour très grand — aille chercher son plaisir dans l'atmosphère trouble des lupanars, tout bruyants des chansons de dockers.
 Il fait des reproches à sa maîtresse. Elle ne l'écoute pas. C'est alors qu'il essaie une sorte de chantage sentimental. Le 9 septembre, il fait écrire par son gendre, M. Derobecq, une lettre — non signée — dans laquelle il menace Mme Boutet de tout révéler à son mari de sa liaison avec Grout.
 Les deux amants ont une explication orageuse au « Café de la Marée ». Puis la bonne entente régnait à nouveau entre eux. Mme Boutet surveille davantage sa conduite, sans cesser de voir Grout, mais elle a pris, dans une rue voisine de la Grosse-Horloge, une chambre discrète, où elle vient rejoindre le jeune maçon, chaque soir, de 5 heures à 7 heures.

Falcou nie toujours le meurtre de Mme Boutet et est en désaccord sur les affaires d'argent avec le mari de sa victime

DENT — il s'écoule vingt minutes. Celles-ci sont occupées par les préparatifs.
 Mme Boutet est descendue de voiture. Elle a refermé la portière. Les trois autres portières sont verrouillées et leurs glaces sont relevées. Seule, celle placée près du volant est restée baissée.
 Falcou a vidé une partie du bidon dans le seau. Celui-ci a une contenance de trois litres et demi environ. Il reste donc un litre et demi dans le bidon.
 Avec vigueur, le camionneur lance le contenu du seau sur l'auto, le liquide pénètre dans le moteur par les volets du capot, éclabousse par la portière le pare-brise, inonde le marche-pied. A son tour, Mme Boutet prend le bidon, ouvre la portière et verse le restant de l'essence sur le siège du conducteur. L'essence coule en mince filet. La femme la projette en rond, sans remarquer qu'elle n'imbibe pas le centre du coussin. Puis elle referme la portière.
 Rappelons que lorsque les voisins tout d'abord, les pompiers ensuite vinrent éteindre l'incendie, toutes les portières étaient fermées, ce qui démontre que Mme Boutet n'était pas assise dans la voiture au moment de l'incendie.
 Falcou reprend le bidon, le bouche soigneusement et sort dans le jardin pour l'y dissimuler. Soudain une leur violente, un cri horrible !... D'un geste rapide, Falcou projette le bidon dans un massif de troènes, revient en arrière.
 Dans le chenil, les chiens hurlent. Une flamme apparaît. C'est Mme Boutet qui court. Son amant pousse un juron. Boutet et M. Robin, un voisin, l'entendent. Il jette sa maîtresse sur la pelouse

afin d'éteindre les flammes. C'est alors qu'il se brûle à la main droite. Puis il s'enfuit.
 Mme Boutet avait été victime de son imprudence. Aussitôt après le départ de Falcou, elle avait voulu mettre le feu à la voiture. A l'aide de son briquet, elle enflamme un journal, s'approche, passe le bras par la portière. Une explosion se produit. Le gaz de l'essence s'est accumulé dans la voiture fermée. Une longue flamme jaillit. Le renard que Mme Boutet portait autour du cou prend feu. Et c'est le drame atroce.
 Quelques minutes plus tard, le lieutenant de pompiers Vautier l'entendra gémir :
 Mon Dieu ! Mon Dieu ! Qu'avons-nous fait !...
 Tout confirme cette thèse : l'examen de la voiture, du linge de la victime et des brûlures du corps.
 On voit très nettement sur la carrosserie la trace de l'essence projetée. Elle le fut de l'arrière à l'avant de la voiture, puisque le liquide pénétra par les volets dans le moteur.
 Quant au linge de Mme Boutet, il n'a pas été imbibé du liquide inflammable. Seule cependant l'épaule gauche du tailleur, où le feu, suivant la fourrure, se porta presque aussitôt. Mais tout permet de croire que c'est en s'appuyant contre le montant de la porte ou contre le pare-brise, lorsqu'elle arrosait les coussins de la voiture.
 Enfin les blessures sont groupées sur le visage, jusqu'à la naissance de la poitrine, sur la nuque et sur les jambes. Le buste, le ventre et le haut des jambes n'ont pas été touchés par les flammes. Mme Boutet se trouvait face à la portière lorsque l'explosion se produisit. Il est normal qu'elle n'ait été atteinte qu'au visage ; l'essence répandue sur le marche-pied s'allumant à son tour, les flammes attaquent les jambes.

Pourquoi Falcou se tait-il dans sa prison ? Pour ne pas ternir la mémoire de celle qui lui fut chère en l'accusant d'une tentative d'escroquerie à l'assurance ? Pour ne pas révéler certaines irrégularités commises par celle-là vis-à-vis de tiers ?
 Peut-être tout simplement parce qu'il estime que le doute lui est plus favorable et qu'il en bénéficiera auprès du jury des Assises.
 Mais c'est en toute tranquillité de conscience qu'il peut et qu'il doit maintenant continuer à proclamer :
 — Je suis innocent !...
 Etienne HERVIER.

Reportage photographique de Julien DELORIERE.

afin d'éteindre les flammes. C'est alors qu'il se brûle à la main droite. Puis il s'enfuit.
 Mme Boutet avait été victime de son imprudence. Aussitôt après le départ de Falcou, elle avait voulu mettre le feu à la voiture. A l'aide de son briquet, elle enflamme un journal, s'approche, passe le bras par la portière. Une explosion se produit. Le gaz de l'essence s'est accumulé dans la voiture fermée. Une longue flamme jaillit. Le renard que Mme Boutet portait autour du cou prend feu. Et c'est le drame atroce.
 Quelques minutes plus tard, le lieutenant de pompiers Vautier l'entendra gémir :
 Mon Dieu ! Mon Dieu ! Qu'avons-nous fait !...
 Tout confirme cette thèse : l'examen de la voiture, du linge de la victime et des brûlures du corps.
 On voit très nettement sur la carrosserie la trace de l'essence projetée. Elle le fut de l'arrière à l'avant de la voiture, puisque le liquide pénétra par les volets dans le moteur.
 Quant au linge de Mme Boutet, il n'a pas été imbibé du liquide inflammable. Seule cependant l'épaule gauche du tailleur, où le feu, suivant la fourrure, se porta presque aussitôt. Mais tout permet de croire que c'est en s'appuyant contre le montant de la porte ou contre le pare-brise, lorsqu'elle arrosait les coussins de la voiture.
 Enfin les blessures sont groupées sur le visage, jusqu'à la naissance de la poitrine, sur la nuque et sur les jambes. Le buste, le ventre et le haut des jambes n'ont pas été touchés par les flammes. Mme Boutet se trouvait face à la portière lorsque l'explosion se produisit. Il est normal qu'elle n'ait été atteinte qu'au visage ; l'essence répandue sur le marche-pied s'allumant à son tour, les flammes attaquent les jambes.



Le maçon Grout (à gauche) et Mme Boutet (à droite) se donnent leurs premiers rendez-vous dans cette maison close à la façade antique de la rue des Cordeliers.

PETITES CAUSES



Emile Lannoy fut condamné pour avoir tué un passant au cours d'une rixe qui avait éclaté au moment où on installait le matériel du marché de Bobigny.

à la rixe de Bobigny du 1^{er} novembre et avait intérêt à faire accuser un autre de violences mortelles, pour n'être pas soupçonné lui-même.

Gustave Devière, interrogé par le juge d'instruction, consentit à reconnaître qu'il avait seulement « rafraîchi » la mémoire de Bouillard, que s'il lui avait demandé de témoigner ainsi, c'était pour lui faire dire la vérité et agir sur son « caractère flottant ».

Toujours est-il que ces deux hommes — deux jeunes gens — défendus par M^{re} Ignace et David Lambert, vont avoir à s'expliquer à leur tour devant le jury; et Lannoy, le condamné du 9 juin, dont le procès fait actuellement l'objet d'une instance en révision, sera appelé dans le prétoire comme témoin.

Faux-témoins

Les faux-témoins, s'ils pullulent en Correctionnelle, ne sont que des échantillons rarissimes devant la Cour d'assises.

C'est pourquoi l'affaire qui sera jugée, le 28 octobre, par la Cour d'assises de la Seine, a emprunté un caractère tout particulier, voire exceptionnel: deux faux-témoins, dont la déposition entraîna, le 9 juin dernier, la condamnation d'un innocent, prendront place sur le même banc que cet homme.

Ce fut, en effet, sur les témoignages concordants d'André Bouillard et Gustave Devière, que le jury condamna à 2 ans de prison Emile Lannoy, accusé d'avoir tué, le 1^{er} novembre, dans une rixe, à Bobigny, M. René Tuquet.

Le drame apparaissait assez confus aux magistrats et aux jurés: une bande de jeunes gens, sans doute un peu ivres, s'était amusée à déranger le matériel installé en vue du marché à Bobigny; un gardien avait essayé de s'opposer à ce turbulent démenagement; entouré par la bande, il appela au secours; un passant, M. René Tuquet, accourut: il re-

cut au bas-ventre un coup de pied qui détermina la rupture de l'urètre...

A l'audience, la déclaration d'André Bouillard fut formelle. Il avait vu Emile Lannoy donner ce coup de pied mortel. L'accusé, dans son box, l'avait adjuré de rappeler ses souvenirs, de ne rien dire qui ne fût rigoureusement contrôlé dans son esprit, et le témoin, à chaque adjuration, avait apporté une précision nouvelle, et renforcé l'autorité de son affirmation. Quant à Devière, le second témoin, il avait rapporté à la barre les aveux que l'accusé lui aurait faits.

Le procès — banale affaire — fut rapidement jugé: le jury, impressionné par les témoignages formels, rapporta un verdict de culpabilité. Mais à peine l'audience terminée, alors que les témoins se faisaient payer leur indemnité de déplacement, on crut remarquer une certaine émotion sur le visage d'André Bouillard, une gêne, la trace d'un remords:

— J'ai fait une bêtise, dit-il, comment la réparer?...

On pressa ce singulier témoin d'en dire davantage.

André Bouillard reconnut son mensonge; il avait menti, parce que Devière l'avait incité à le faire. Et le rôle de Devière était particulièrement important: il avait pris part



M^{re} Ignace, qui va plaider dans cette affaire...



... et M^{re} David Lambert, le second défenseur.



Francis Roche (ci-contre, à droite) avait réussi à fausser compagnie à M. Ducastaing (ci-dessus) qui instruisait son procès.

manquait, à son égard, de base. Puis, délaissant les savants commentaires dont souriait le défenseur, M^{re} Thaon, le jeune cambrioleur tira de sa poche un papier. C'était le complément de sa défense, un commentaire rédigé dans la langue des dieux, une « ballade » dont il était très fier. Mais le président Diolot, insensible au charme de la ballade, arrêta le poète comme il allait déclamer...

Nous ne voulons pas tout laisser perdre de cette œuvre d'une délicate inspiration, dont nous avons réussi à nous procurer le texte, et dont nous citons un extrait:

BALLADE
DE LA GENT JUSTICIALE
Aux esbrouffeurs, « tireurs », néo-Lupins,

Du vil crochet esclaves redoutables: Aux « monte-en-l'air », aux voleurs Coquebains Des brocanteurs, fournisseurs corvéables: Aux recéleurs complaisants et courtiers marrons, trafiquants [pables], A tous escrocs et filous innocents [brables] Juges, soyez miséricordieux!

ENVOI.

Grands Magistrats, Conseillers vénérables. Vous seuls que les trois Sœurs font rendus vertueux. Aux vils humains, depuis Adam [pécables], Juges, soyez miséricordieux.

Leur miséricorde s'est traduite par deux ans de prison.

Jean MORIÈRES.

Poète cambrioleur

Francis Roche, le poète cambrioleur, qui réussit à s'évader, l'an dernier, du cabinet de M. Ducastaing, juge d'instruction — il fila littéralement sous son nez — a comparu l'autre jour devant la 10^e Chambre correctionnelle.

Déjà condamné par la Cour d'assises à cinq ans de prison, il était à nouveau poursuivi pour un recel de titres volés par son ami Houchoux-Bignalet, titulaire, lui, de huit ans de travaux forcés.

Francis Roche, dont la longue détention a facilité les études juridiques — n'a-t-il pas acheté un code pénal qui est devenu son livre de chevet? — a voulu faire un cours de droit au tribunal, pour démontrer que l'inculpation



Elle a rajeuni de dix ans

Plus de lassitude ni de maux de tête et elle a repris goût au travail

« Je suis heureuse de déclarer que depuis que je prends des Sels Kruschen je suis rajeunie de dix ans. Aucun travail ne me coûte, je ne suis plus jamais lasse. Maux de tête, lourdeur des reins, tout cela a disparu. Je vais continuer à prendre régulièrement ce remède merveilleux que je recommande à tous mes amis. » — F..., à Fécamp (S.-I.).

Tous les matins, prenez une petite pincée de Sels Kruschen dans votre café ou dans une tasse d'eau chaude, et dans quelques semaines, au lieu de vous sentir fatigué, sans courage, vous serez débordant d'énergie et d'entrain. Physiquement et moralement, vous vous sentirez rajeunie de plusieurs années.

Les Sels Kruschen stimulent toutes vos fonctions. Ils obligent, doucement mais sûrement, votre foie, vos reins, votre intestin, à vous débarrasser des déchets et impurités. Votre sang se trouve ainsi purifié, vivifié et il vous remplit de la tête aux pieds de cette merveilleuse sensation de force et de bien-être que connaissent tous les habitués de Kruschen. Dès demain, commencez à prendre votre « petite dose », c'est une vie nouvelle qui commencera pour vous. Sels Kruschen, toutes pharmacies; 9 fr. 75 le flacon; 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours).

LA CHANCE VA-T-ELLE BIENTOT TOURNER?

Quel est celui qui ne s'est pas posé dernièrement cette question? Suivant le Professeur Roxroy, le célèbre astrologue de La Haye, la crise commerciale et le chômage doivent s'améliorer l'an prochain. De plus, il annonce une convention entre trois grands États. Une poussée à la hausse doit se produire en Bourse en Mai 1933. En Juillet de cette même année, nous voyons un décès dans une famille régnante. Une grande amélioration se produira à partir de septembre 1933 dans la situation commerciale, tant en Europe qu'en Amérique.

Voilà qui est remarquablement encourageant, car les prédictions du Professeur Roxroy méritent d'être retenues. On le considère comme l'astrologue le plus ancien et le plus digne de foi qu'il y ait en Europe, et son expérience s'étend sur plus de vingt années, et les nombreuses personnes qui l'ont consulté s'en sont unanimement félicitées.



AVEZ-VOUS ?
Bourellets disgracieux
Hanches trop fortes
Chevilles trop grosses
Double menton, etc.
SANS DROGUES
nuisibles à la santé, vous retrouverez attaches fines et ligne pure
Echantillon et notice gratis
LABORATOIRES N. CHRYSIS
18, Rue de la Michodière, Paris

Aujourd'hui

paraissent les deux premiers volumes de la nouvelle collection des Éditions de France

“A ne pas lire la nuit”

choix de romans policiers, passionnants et inédits.

Lisez :

La forêt qui pleure

roman policier de Maurice Dekobra et Wadsworth Camp

et

Panique

roman policier de Martin Porlock

chaque volume sous couverture illustrée

6 fr.

Exclusivité Hachette

GRAND CONCOURS

2000 PHONOS ou T. S. F. DONNES GRATUITEMENT



Mu



Avec ces quatre dessins, trouvez le nom d'un grand homme d'état italien universellement connu.

Réponse: Envoyez votre réponse en découpant cette annonce. Joindre une grande enveloppe timbrée portant votre adresse aux

E^{ts} EMYPHONE (Serv. Concours 323) 17, rue Sedaine, Paris XI^e

MONTRE-SAUTEUSE



PLUS DE VERRE - PLUS D'AIGUILLES
75 % des causes d'arrêt complètement supprimées
La MONTRE la plus PRATIQUE

LECTURE DIRECTE

MÉTAL CHROMÉ 35 frs
Anti-magnétique. 45 frs
Modèle-bracelet 45 frs

GARANTIE 10 ANS
Envoi contre remboursement
USINES EV LYNDA
MORTEAU (près Besançon)

Dépôt à Paris: 75, rue Lafayette, 75.

L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Ecrivez confidentiellement à: Remèdes WOODS, Ltd., 10, Archer Str. (219 DF), Londres W. 1

IL FAUT MAIGRIR

sans avaler de drogues, pour être mince et à la mode ou pour mieux vous porter. Résultat visible à partir du 5^e jour. Ecrivez en citant ce journal, à Mme COURANT, 98, boulevard Auguste-Blanqui, Paris, qui a fait vœu d'envoyer gratuitement recette simple et efficace, facile à suivre en secret. Un vrai miracle!

SANS RIEN VERSER D'AVANCE



vous pouvez avoir pour 12 versements mensuels de **45 frs**

notre **Montre-Bracelet OR** pour Homme

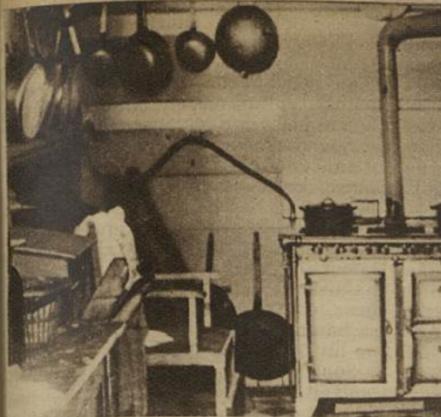
Prix 540 francs

Mouvement **CO-RE** QUALITÉ PARFAITE GARANTIE 5 ANS SUR FACTURE

Catalogue Général N 32 sur demande

COMPTOIR REAUMUR 78, Rue Réaumur. PARIS

LA NOUVELLE "PLACE"



Quand elle eut perdu sa place de petite bonne à tout faire chez une fruitière de la rue de l'Ouest, Georgette crut devoir confier son désarroi à ses « copains » de la rue de la Gaieté, qui n'eurent pas de mal à lui faire miroiter les avantages d'une vie soi-disant luxueuse et facile dans une maison close de province.

« Et t'en fais pas, la môme, on t'a trouvée une place, meilleure que celle que tu es obligée de quitter, chez un ami à nous, un tailleur de Montrouge. Préviens ta patronne. On viendra te chercher demain. »

Georgette approuva : — Là ou ailleurs, dit-elle. Pour ce que la vie est marante...

Et, en songeant à son destin, cette petite bonne d'une fruitière de la rue de l'Ouest eût peut-être, ce soir-là, la pensée que sa vie allait tout à coup changer. Quatorze ans, pourtant ! Qui pourrait songer qu'un tel âge est déjà lourd aux épaules de certaines fillettes ?

Mais, à quatorze ans, Georgette, enfant de la zone et placée très jeune comme bonne à tout faire, connaissait déjà trop de choses pour que la fraîcheur de son cœur d'enfant n'en eût pas perdu son éclat. Elle avait vu, dès son arrivée rue de l'Ouest, rôder autour de ses jupes les jeunes gens du quartier et n'avait pas su repousser leurs avances. Elle eut ainsi un ami, puis deux, puis trois. Maurice Battut était peut-être le préféré. Mais deux autres, Armand Egger et un marin, se partageaient les faveurs accordées au premier.

— Mes copains, disait, en parlant d'eux, la brune enfant sans vertu, déjà lasse de servir et rêvant d'aventures.

C'est à ses copains, plus qu'à sa mère, que Georgette songea lorsque sa patronne lui fit part de l'obligation où elle se trouvait de se séparer d'elle. La fruitière cédait son commerce. Elle n'avait plus besoin de domestique. Il fallait que la petite trouvât une autre place. Georgette décida d'en parler à ses amis. Maurice Battut réfléchit, puis se concerta avec un camarade, Gaston Duflot. Un « affranchi » celui-là, qui, dans les bars de la Gaieté, se donnait des airs de terreur en posant au relégué. Duflot écouta son camarade et se fit donner quelques détails sur la jeune fille et comprit aussitôt le parti qu'un individu de sa trempe pouvait tirer de la situation.

— C'est bien, dit-il, on va lui parler d'une place chez un tailleur de Montrouge. L'essentiel est qu'elle quitte dès demain sa patronne actuelle. Si tu veux, j'irai avec toi et je me ferai passer pour le nouveau patron de la gosse. Ça donnera confiance.

Et ce fut fait comme il l'avait dit. Le lendemain, Gaston Duflot, accompagné de Maurice Battut et d'Armand Egger, vint chercher Georgette. Sans méfiance, la fruitière remit ses gages à la bonne (trois cents francs environ) et lui souhaita bonne chance. Georgette et ses amis partirent. Cela se passait le soir du 28 septembre.

Quelques jours après, le 1^{er} octobre, un message signalant la disparition d'une mineure parvenait à la Sûreté Générale. Il était provoqué par la plainte de Mme Guyon, la mère de Georgette, qui, depuis le départ de celle-ci de la rue de l'Ouest, n'avait pu retrouver sa trace.

Et peut-être ne l'eût-on retrouvée de sitôt, si Georgette, un matin, n'était revenue de Perpignan, échappant ainsi à la maison de prostitution où ses amis l'avaient bel et bien expédiée et placée.

■ ■ ■

Il y a traite des femmes et traite des hommes. Certains vous diront que, en fait, il n'y a jamais traite, au sens propre du mot, pour la bonne raison que, dans la majorité des cas, les malheureuses filles qui tombent entre les mains des placeurs sont conscientes du sort qui les attend, ou, en tout cas, consentent, soit par vice, soit par paresse, à être expédiées dans les maisons de tolérance. Les trafiquants, les placeurs le savent bien et certains d'entre eux, sûrs de l'impunité, tiennent, en bons commerçants, le registre de leurs « expéditions en province ». Cet étonnant commerce ne comporte que deux risques : l'envoi à l'étranger, je veux dire, l'envoi des femmes en Amérique du Sud, et la livraison des faux poids, je veux dire des mineures.

En France, surtout, les placeurs, confortablement assis dans leur situation lucrative, ne tiennent pas à « se mouiller » pour des mineures. Une femme est, à l'égard des règlements de la prostitution, mineure jusqu'à 21 ans. Il est pourtant des villes, Perpignan entre autres, où, par une étrange tolérance, on accepte, dans les maisons du même nom, des prostituées de 18 ans. Georgette en avait quatorze !

Le commissaire Jobard, les inspecteurs Clavel et Charpentier, de la Sûreté Générale, ont rapidement reconstitué la mésaventure de la trop aventureuse Georgette.

Il n'est pas douteux qu'en allant cueillir, pour ainsi dire, la jeune fille chez sa patronne, Gaston Duflot avait son plan. A peine l'eût-il emmenée qu'il se sépara des deux amis de Georgette, Egger et Battut, et qu'il conduisit la petite bonne dans un café de la rue Saint-Denis, au *Revenez-y*, où Charles Briuede, dit Charlot-le-placeur, tenait ses assises.

Dès ce moment, Georgette était renseignée. Elle l'était si bien qu'elle avait, pour faciliter la tâche du placeur, maquillé sur son livret de travail la date de sa naissance.

Charlot-le-placeur lui offrit alors des souliers, des bas, un chandail, et un petit béret rouge,

que Georgette posa crânement sur ses cheveux à la frange. Puis Gaston, grand seigneur, l'invita à passer la nuit à l'hôtel, puis une journée à Villetaneuse, enfin à dîner, avant de s'embarquer à la gare d'Orsay. Charlot était là, naturellement, et donna les dernières recommandations.

— Voilà ton billet pour Perpignan. Un ami là-bas t'attendra à la gare et te conduira à la maison où tu vas travailler. Pas de blague, hein ? Ne change pas d'avis en route et surtout reste là-bas au moins vingt et un jours, que le tôle nous envoie les huit livres (1) d'adjudication. Allez, bon voyage !

Georgette arriva à Perpignan le lendemain matin. L'homme qui l'attendait à la gare reconnut le signalement qu'on lui avait téléphoné de Paris et prit livraison.

La maison où on la conduisit, 4, rue du Général-de-Roqueat, fait face à la prison. Volets clos et fenêtres grillagées, tel était la double image de la nouvelle destinée de Georgette.

A son arrivée, la patronne inspecta la nouvelle pensionnaire et fut étonnée de sa jeunesse. Méfiante, elle lui désigna la chambre la plus retirée de l'établissement, celle qui n'ouvre sur l'escalier que par une étroite lucarne, et lui demanda de n'en descendre que sur son ordre.

C'est sans doute à ce moment que Georgette s'aperçut que tout n'était pas rose dans sa nouvelle place. Et elle écrivit à sa mère une longue lettre, gênée, mais implorante :

« Je te demande pardon, ma chère maman. J'ai voulu te quitter sans te prévenir et je suis bien punie. Je ne me plais pas dans ma nouvelle place, car je dois faire un drôle de travail qui me répugne. C'est le cinéma qui m'a tourné la tête. Viens à moi ou je me tuerai. Voici mon adresse, mais ne dis rien à la police, car j'ai dit que j'avais 18 ans. »

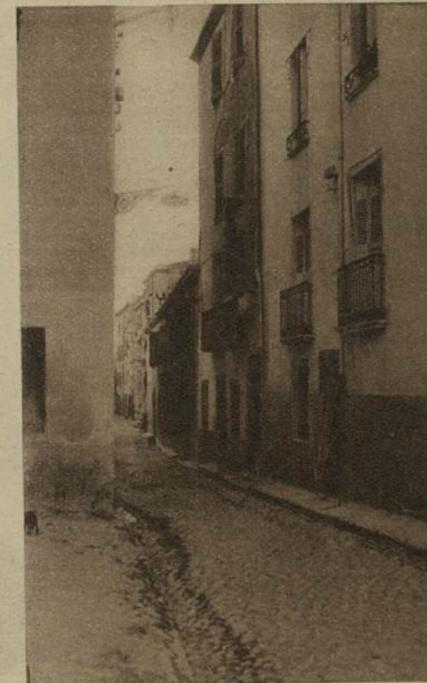
Une repentie que l'on devrait renier.
GEORGETTE.

Selon les usages des maisons de tolérance, la lettre de la nouvelle fut soigneusement déca-

(1) 800 francs : prix généralement convenu dans ce genre de trafic.



Charlot-le-placeur tenait ses assises dans un petit bar, le « Revenez-y ».



A Perpignan, on la conduisit dans une maison aux volets toujours clos.

chetée. Et la patronne, étant tombée sur ces lignes, s'empressa d'étouffer un document aussi gênant. Décidément, cet air de jeunesse ne l'avait pas trompée. La « nouvelle » était une mineure.

Cela lui fut encore confirmé par un coup de téléphone de Paris. Charlot-le-placeur avait appris, par les amis de Georgette, ses démarches de la mère. Il s'agissait de parer au plus vite aux investigations de la police.

— J'apprends que la gosse a quatorze ans. Rompons le marché. Et réexpédiez.

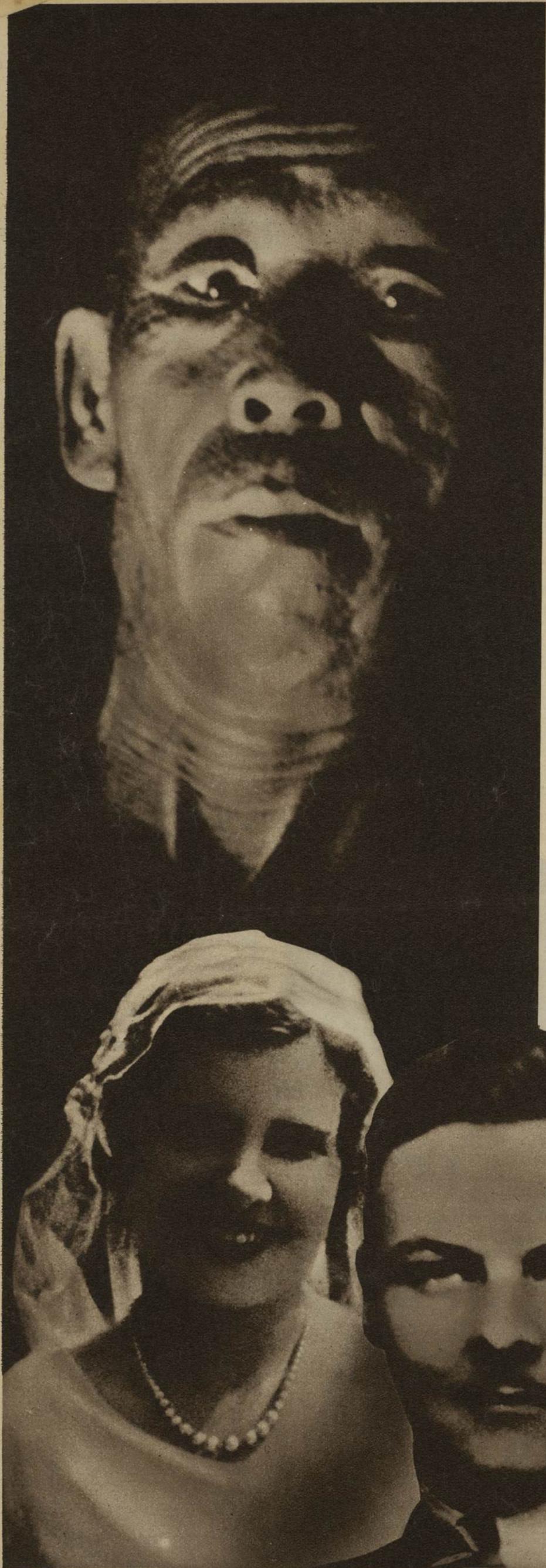
On la réexpédia au bout de quatre jours. Jeanne Rathuile et Nicolas Ettori, co-propriétaires de la maison de tolérance de Perpignan, Charlot-le-placeur et son ami Gaston Duflot ont été arrêtés pour embauchage et excitation de mineure à la débauche.

Avant qu'elles ne tombent entre les mains des trafiquants, les filles aux têtes folles qui rêvent d'une vie facile feraient bien de penser à l'aventure lamentable de l'enfant, à 14 ans, perdue...

Marcel MONTARRON.

Ci-dessous, de gauche à droite, en haut: Armand Egger, Charles Briuede dit Charlot-le-placeur, et Georgette; en bas: Gaston Duflot et Maurice Battut.





Il y a plusieurs semaines déjà qu'apparaissent régulièrement dans les journaux des notes sur l'enlèvement d'une jeune femme anglaise et d'un Anglais par des bandits chinois. Et voici qu'une partie de la presse anglaise commence à répandre un étrange bruit. Cet enlèvement, cette captivité ne seraient qu'une mystification, un nouveau truc de publicité pour lancer la jeune femme dans la carrière cinématographique.

L'aventure en prend d'un coup une saveur nouvelle. Si c'est vraiment une plaisanterie, le tour est bien joué. Mais, jusqu'à ce que des preuves soient apportées, il faut bien s'en tenir aux renseignements officiels et penser que, malheureusement, les deux Anglais souffrent réellement les tourments de la captivité.

■ ■ ■

L'Albanie, la Macédoine, l'Épire, la Thessalie ont perdu leur prestige de royaume des brigands. Le roi des montagnes est mort. C'est beaucoup plus loin, vers l'Est mystérieux, vers l'Asie passionnée, qu'il faut aller chercher le paradis organisé des hors-la-loi. Depuis des années, la Mandchourie est en proie aux bandits.

Résidus des armées régulières chinoises en déroute, mercenaires habituellement à la solde des généraux et maintenant en chômage, vagabonds de toute espèce, épaves d'une race de centaines de millions d'hommes, déchiquetée, décomposée par la misère, par la faim, par l'anarchie, ils se sont groupés dans cet immense territoire dont ils ont fait un repaire pratiquement inexpugnable.

Rien n'y est organisé. A part quelques villes et quelques postes militaires sur la côte, à part une seule ligne de chemin de fer, c'est la jungle. Une jungle de rizières, de steppes, de champs où poussent des céréales sauvages, des hautes herbes où un cavalier disparaît s'il fait s'agenouiller son cheval.

Les brigands y vivent en bandes organisées, presque aussi bien armés que les troupes régulières, conduits par des chefs qui sont presque toujours d'anciens officiers, voire des généraux en disponibilité. Et ces loups, qui ont voulu s'évader de la discipline des armées, en ont accepté une plus terrible, celle des hors-la-loi : le droit de vie ou de mort qu'a sur eux le chef choisi.

C'est parce que le gouvernement chinois se révélait impuissant à les museler que le Japon s'est décidé à envoyer une expédition en Mandchourie. Au moins est-ce le prétexte qu'il a donné et, en dehors de toute considération politique, il faut bien reconnaître que l'excuse est valable.

Mais les fils des vainqueurs de Port-Arthur ne purent rien contre les insaisissables. Leurs colonnes avancèrent lentement dans les marécages, ne rencontrant aucune troupe à combattre. Pourtant, parfois, des coups de feu partaient des hautes herbes, ou bien une mitrailleuse invisible claquait sur le flanc de la colonne. Ou encore, le matin, on retrouvait les sentinelles égorgées.

Les Japonais, vexés, justifiaient leur déplacement en instituant en Mandchourie un gouvernement autonome, mais dont on savait d'avance qu'il n'avait aucune chance de mettre de l'ordre chez lui.

Et le vent, en courbant les hautes herbes, continua à démasquer le canon des fusils des pillards.

■ ■ ■

A Newchang, la colonie anglaise mène une vie morne. Réceptions, soirées au club, promenades sont les seules distractions de ces expatriés. Il y a quelque temps, un événe-

Tandis que Mrs. Pawley (ci-dessous, à gauche) était réduite à l'impuissance, un de ses compagnons, Charles Cockran, était ligoté et emporté dans l'épaisse et inextricable jungle mandchoue.

ment joyeux vint donner quelques couleurs au courant journalier.

Pawley, représentant de l'Asiatic Petroleum Company, épousait Muriel Philip, fille d'un résident anglais. Tous les deux étaient jeunes, enthousiastes, aimés. Muriel passait même pour une femme assez extraordinaire.

Sportive acharnée, pleine d'un allant d'une énergie rares, c'est elle qui, d'ordinaire, soutenait le moral de la colonie, jour où le spleen se faisait trop insistant. Pendant les heures tragiques où le japonais tonnait, où les étrangers se taient pris entre deux feux, livrés à tous les hasards de cette terre marquée pour le jour, elle seule sut garder son sang-froid et sa bonne humeur. On verra que ces qualités ne lui furent pas inutiles.

Son mari, très occupé par ses affaires, pouvait guère tenir compagnie à sa femme dans la journée. Et, tout naturellement, Muriel, devenue Mrs Pawley, reprit ses études de jeune fille. On la vit de nouveau partir avec des amis pour de longues promenades à cheval dans les environs. Le monde savait bien que la campagne n'était pas sûre, mais l'orgueil britannique se refusait à croire que les brigands oseraient s'aventurer, à l'embuscade presque, aux portes de la ville.

Le sept septembre, elle partit un jour avec deux de ses amis, Charles Cockran et N. Mac Kintosh, pour une promenade à cheval au champ de courses de Chang.

Il faisait beau. Muriel, simplement vêtue d'une blouse blanche et de culottes, fessait, avec ses bottes, au frère cadet de ses compagnons. Ils étaient arrivés au but de leur excursion. Pour rentrer, Mrs Pawley demanda à Cockran de lui prêter son cheval, un demi-sang plein de feu.

Tous les trois mirent pied à terre. Cockran, dans une sorte de sentier bordé de droite à gauche par des champs où des céréales sauvages poussaient très haut. Les grooms chinois qui les accompagnaient rentrent un instant les bêtes par la bride.

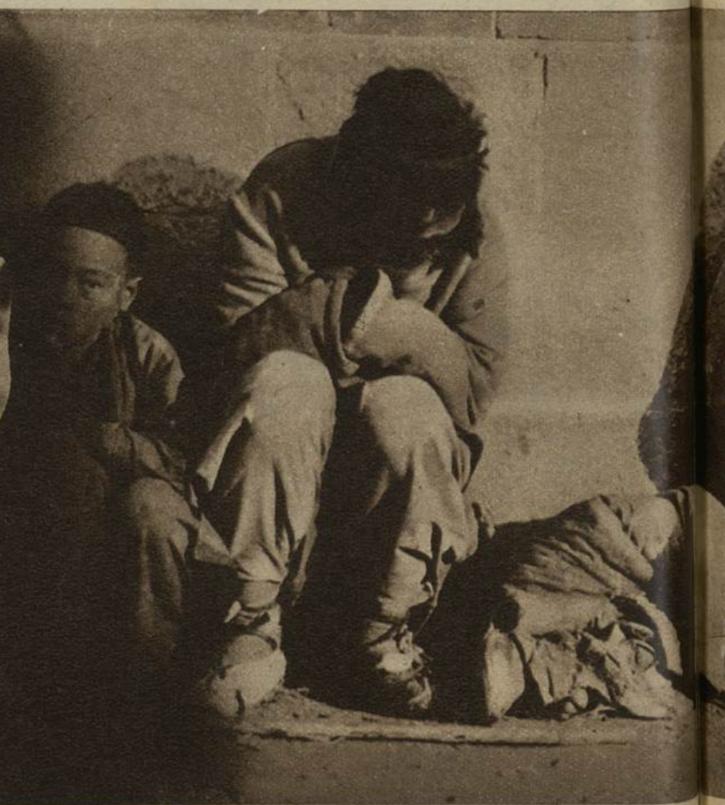
Alors, des hautes herbes, une horde de vagabonds armés de fusil surgit. Cockran, Muriel, qui étaient le plus près d'eux, furent immédiatement entourés. Mac Kintosh, qui était de l'autre côté des chevaux. Le premier cri de Muriel lui donna l'alarme. Il sauta en arrière et sortit son revolver. Les bandits se jetèrent sur lui. En reculant, il tira. Deux bandits tombèrent, les autres hésitèrent. Cockran fitant de ce répit, Mac Kintosh bondit dans les herbes. Ce qui avait favorisé le guet-apens, bandits sauva la victime. Quand il comprit qu'il était hors d'atteinte, le jeune Anglais reprit la route et courut d'une traite jusqu'à Newchang où il donna l'alarme.

Des patrouilles armées partirent immédiatement dans toutes les directions. Mais les bandits s'étaient évanouis dans leur fuite avec leurs prisonniers.

Le lendemain, tout était mis en œuvre pour tenter de sauver Mrs Pawley et Charles Cockran. Mrs Philip et le mari de Muriel, armés, câblaient dans toutes les directions, voquaient tous les appuis, faisaient agir la fois leurs relations chinoises et l'ambassade d'Angleterre.

Le Haut Commandement japonais, le général Wang, chef des troupes régulières, missions religieuses, les associations Chinoises chrétiennes et la Légation de Grande-Bretagne à Pékin promirent leur aide. La canonnière britannique, le *Sandwich*, envoyée en toute hâte à Newchang. Les Japonais expédièrent un détachement de troupes.

Le général Chang, lui, après avoir promis d'être fort empêché de participer à la poursuite. Il avait la crainte justifiée que ses soldats se joignent aux brigands pour que ceux-ci leur fissent des propositions avantageuses. Il fit annoncer pompeusement cet avis qui est symbolique de tous les événements de Chine :



es couleurs, j'offre le grade de major dans mon ar-
 à tout bandit qui indiquera la cachette
 des victimes ont été emmenées. »
 Philip, fils de résultat de toutes ces belles activités
 eux étaient piteux. Les soldats japonais ne trouvè-
 rien, la canonnière anglaise se morfon-
 à Newchang, les appels pathétiques des
 missionnaires et des Chinois chrétiens fu-
 qui, d'ord sans écho.
 colonie, un soir, dans le jardin de la villa où le
 heureux Pawley se lamentait, un jappe-
 désolé se fit entendre. C'était le chien
 Muriel que les bandits avaient naturelle-
 ment négligé et qui revenait à la maison,
 mourant de faim.
 Une semaine après, c'était un Chinois ab-
 nument épuisé qui venait s'abattre à bout
 forces devant le chalet. Les brigands, peu
 sereux de s'encombrer de bouches inuti-
 les, avaient renvoyé les grooms de Mrs Paw-
 ley, qui ne pouvaient être considérés comme
 otages intéressants. L'un d'eux s'était
 rendu. L'autre avait réussi à atteindre New-
 chang. Il était incapable de donner la
 moindre indication sur le repaire des bri-
 gands. Au moins put-il décrire avec précé-
 tion les péripéties de l'enlèvement et des
 premiers jours de la captivité.

■ ■ ■

Pendant que Mac Kintosh se défendait et
 fuyait, Cockran était maîtrisé et ligoté,
 Mrs Pawley saisie et réduite à l'impuis-
 sance. Les boys chinois terrorisés n'avaient
 pu esquiver un geste de résistance.
 Les bandits, après avoir ramassé leurs
 blessés, entraînent leurs victimes vers la
 rivière toute proche. Un bateau large et plat
 attendait, caché dans les joncs géants. La
 rivière traversée, la piste était perdue. Les
 brigands installèrent Muriel Pawley sur un
 canot que Cockran dut suivre à pied, attaché
 par les poignets à la selle. Les vagabonds en
 armes les entourent, se forment en colonne
 et tout le groupe prend la direction de l'Est.
 À mesure que la jungle s'épaissit, qu'on s'ap-
 proche de la terrifiante région d'Erghi Koko,
 où vingt mille bandits campent depuis deux
 semaines, les malheureux sentent diminuer les
 chances qu'ils ont de sortir vivants de l'aven-
 ture.

Après des jours de marche, de brusques
 changements de direction, de longs arrêts
 dans les champs aux hautes herbes, les
 bandits s'arrêtent enfin et organisent le
 camp. Ils couchent les prisonniers sur le sol,
 les mains toujours liées derrière le dos. La
 nuit, ni Muriel ni Cockran ne dorment. Les
 brigands boivent du mauvais alcool et s'en-
 dorment assommés. Leurs chefs, étendus sur
 des couvertures, tirent lentement sur leurs
 pipes à opium. Les sentinelles s'appellent
 parfois d'un cri rauque.
 Les moustiques, qui infestent cette région
 de marécages, se sont naturellement abattus
 sur les deux corps immobilisés et leur dé-
 corrent le visage. Mrs Pawley a bientôt la
 figure gonflée, méconnaissable. Son compa-
 gnon, désespéré, ne parle déjà plus, serre
 les dents pour ne pas sangloter. Elle résiste
 magnifiquement à la dépression.
 Au bout d'une dizaine de jours, quand les
 bandits se sentent certains que leur trace
 est perdue, ils se décident à entrer en pour-
 parler avec Newchang. Des émissaires sûrs
 partent.
 Et, là-bas, Pawley et Philip reçoivent en-
 fin des nouvelles. La première lettre vient
 des bandits, écrite dans un chinois rudimen-
 taire ; elle est péniblement traduite par
 les experts. Elle était signée par les trois
 chefs de la bande, Pei Paters, Hsi-Shun et
 Chin-Chu-Schang, trois anciens officiers, fé-

Epaves d'une race déchi-
 quetée par la guerre, dé-
 composée par la famine et
 l'anarchie, les bandits se
 sont groupés et ont réussi
 à faire de la Mandchourie
 un repaire inexpugnable.

roces, courageux, vedettes du banditisme
 mandchou.

« Nos prisonniers sont en lieu sûr, di-
 sent-ils ; on ne leur fera aucun mal pour le
 moment, et nous sommes disposés à négocier
 leur mise en liberté moyennant une
 petite somme. »

La « petite somme » est simplement
 constituée, pour la seule rançon de Mrs
 Pawley, par trente-cinq mille livres anglai-
 ses, près de trois millions et demi de francs.
 Plus trois cent cinquante revolvers, deux
 cent mille cartouches, trente mille cartou-
 ches de fusils, cent bagues en or, trente bro-
 ches en or, trente montres-bracelets. Plus
 trente mille livres pour la rançon de Coc-
 kran. Si l'argent n'est pas versé dans la se-
 maine, les otages seront mis à mort.

L'autre lettre était de Muriel Pawley et
 signée « Pinko », le nom d'amitié qu'on
 donnait dans son entourage à la jeune
 femme. Le ton était bien celui qu'on pou-
 vait attendre de l'intrépide cavalière.

« Tout va bien. Persuadez la police et les
 troupes d'abandonner les recherches, sinon
 ils vont nous tuer... Mais tâchez de nous ti-
 rer de cet enfer. Je suis furieuse contre ces
 imbéciles. Ils demandent des verres fumés,
 parmi les choses énumérées dans la rançon.
 Dieu sait ce qu'ils vont en faire ! Ils de-
 mandent aussi des bagues en or. Tâchez
 d'en trouver d'aussi bon marché que possi-
 ble. Ils demanderont probablement une som-
 me exorbitante, mais, je vous en prie, ne
 vous saignez pas, mes chéris. Envoyez-moi
 de la poudre, de la crème, du rouge à lèvres.
 Il n'y a aucun moyen de se laver. Cockran va
 bien. Il dit qu'il boira un grand verre de
 whisky-soda quand il rentrera chez lui. »

Malgré la bonne humeur, l'angoisse per-
 çait dans la lettre. Les résidents européens
 de Newchang se rendaient compte de l'ex-
 trême danger dans lequel se trouvaient les
 deux jeunes gens. Ils se souvenaient qu'un
 missionnaire anglais, le révérend Ferguson,
 avait été enlevé dans des circonstances iden-
 tiques ; il ne fut jamais rendu et l'on sait
 seulement que les bandits le traînent de ré-
 gion en région et l'exhibent la corde au cou
 aux habitants à moitié sauvages de ces pays
 où jamais un blanc, jamais un soldat japo-
 nais n'ont pénétré. Tout récemment encore,
 un autre Anglais enlevé fut renvoyé chez lui
 avec plusieurs doigts et une oreille coupés,
 la rançon n'ayant pas été versée à temps.

Des messagers furent aussitôt expédiés
 dans une région désignée par les bandits et
 sur laquelle le secret le plus absolu fut gar-
 dé vis-à-vis des autorités.

Ils purent apporter aux captifs des vivres,
 des cigarettes, du savon et des produits de
 beauté réclamés par la jeune femme.

Cependant, les jours passaient et l'horizon



L'Albanie, la Macédoine, l'Épire, la Thessalie ont perdu leur prestige de royaume
 des brigands. C'est beaucoup plus loin, au fond de l'Asie, derrière la Muraille de
 Chine, qu'il faut maintenant aller chercher le paradis organisé des hors-la-loi.

ne s'éclaircissait pas. Les messagers conti-
 nuaient à aller et venir entre Newchang et
 la région où ils pouvaient rencontrer les
 chargés de pouvoir des bandits. Les auto-
 rités japonaises avaient envoyé à Panshan
 le capitaine Kawahito à la tête d'une trentaine
 de soldats pour appuyer les négocia-
 tions. Mais, à l'abri des marécages, les bri-
 gands tenaient la dragée haute aux soldats
 réguliers, et la situation des prisonniers de-
 venait chaque jour plus grave. La dernière
 lettre que Pawley a reçue de sa femme per-
 met de se rendre compte que le courage
 extraordinaire de l'amazone est tout de
 même à bout.

Elle dit :
 « Je vous supplie d'obliger ces gens à faire
 vite. La nourriture est abominable. Nous
 n'avons à manger que du kaoliang (céréales
 sauvages). Je crois que je commence à faire
 de la dyspepsie. Je sais que vous faites tout
 votre possible, mais ne pourriez-vous pas
 faire plus encore ? Je suis vraiment à bout de
 forces. Ne laissez pas les soldats venir jus-
 qu'ici ; sinon, ils nous tueront. »

Au bas de cette lettre, Cockran, son com-
 pagnon de captivité, a ajouté :

« Je commence à être très inquiet au sujet
 de Pinko. Elle continue à faire preuve d'un
 courage et d'une bonne humeur invraisem-
 blables. Mais le traitement qui lui est infligé
 et surtout la nourriture commencent à avoir
 leur effet. Elle souffre du froid et d'une sale
 fièvre. Quant à moi, le régime du kaoliang
 me réussit fort bien et j'ai appris quelques
 mots de chinois. »

Les choses en sont là. Nul ne peut dire
 actuellement si on arrivera à délivrer les
 deux malheureux Anglais. Il est évident,
 d'une part, que les autorités mandchoue et

japonaise reculent devant la perspective de
 livrer aux bandits, pour la rançon, des cen-
 taines de fusils et de cartouches, et qu'elles
 s'efforcent de marchander, de gagner du
 temps. Cependant, Pinko et Cockran s'épu-
 sent. Arrivera-t-on à temps ?

■ ■ ■

Depuis, une nouvelle affaire est venue
 ajouter encore à l'émotion des Européens de
 Mandchourie.

À Karbine, la femme d'un fonctionnaire
 américain, Mrs C. T. Woodruff, passait en
 automobile avec ses trois enfants en plein
 quartier d'affaires de la ville. Quatre bandits
 chinois sautèrent sur le marchepied de la
 voiture, obligèrent le chauffeur à stopper et
 tentèrent de s'emparer des trois fillettes de
 Mrs Woodruff. Celle-ci, aidée par le chauf-
 feur, engagea une lutte acharnée pour proté-
 ger les enfants. Alors les bandits tirèrent. La
 mère fut tuée sur le coup, le chauffeur
 grièvement blessé. Les bandits s'emparèrent
 des trois fillettes et s'enfuirent à travers les
 rues de la ville, poursuivis par les policiers
 alertés. Une véritable fusillade éclata. Plus-
 sieurs policiers furent blessés, deux bandits
 furent tués. Les autres réussirent à dispa-
 raître en abandonnant les enfants qui, par
 miracle, étaient saines et sauvées.

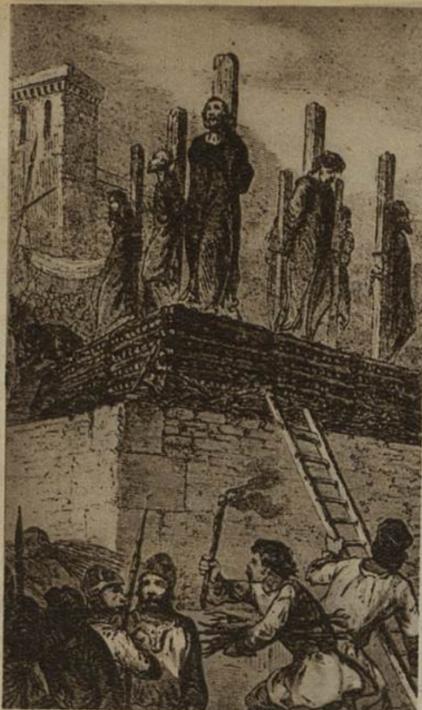
Le lendemain, d'ailleurs, on arrêta l'un
 des fuyards, qui fut lynché par la foule, et
 deux jours après, le second, un ancien offi-
 cier chinois, fut, à son tour, pris au piège.
 Ce crime a soulevé dans la région à la
 fois une véritable panique et une violente
 colère contre les autorités impuissantes.

Quand réussira-t-on à assainir enfin la
 Mandchourie ?

Luc DORNAIN.

Des patrouilles armées partirent immédiatement dans toutes les directions, mais les
 bandits s'étaient depuis longtemps évanouis dans leur jungle avec leurs prisonniers.



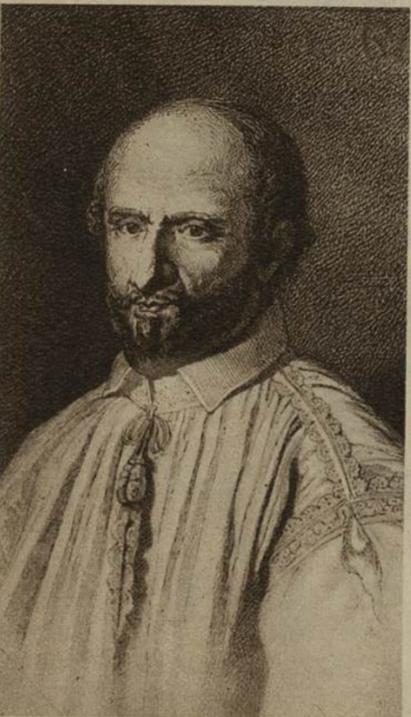


V. — Le Moyen-Age et les lois pénales. — Les cas de haute justice. — Le vol et le brigandage. — Les crimes religieux : bougrerie, magie, sorcellerie, et leurs châtements : le bûcher, l'emmurement. — Enfants tués, enfants vendus. (1)

TRANGE époque, époque blanche et noire, ce Moyen-Age où se côtoient, d'une part, les plus durs horreurs de la guerre et du brigandage, renforcées par les famines, par la peste, par ces étranges épidémies appelées danse de Saint-Guy et mal des Ardents, — et, d'autre part, les élans d'une foi pure, exaltée, qui fait des miracles, qui transforme des chevaliers pillards, des seigneurs farouches en Croisés donnant leurs richesses, abandonnant leurs châteaux, leurs femmes et leurs enfants pour aller, parmi les pires fatigues, les pires souffrances, les pires dangers, à la délivrance du Saint-Sépulchre, — d'une foi qui permettra à une petite paysanne de devenir « faiseuse de roi », conductrice de gens de guerre, de capitaines d'aventures, de soudards sans scrupules qui la suivirent, dociles.

Oui, le Moyen-Age, étrange époque ; mais, remarquons-le tout de suite, au point de vue que nous traitons — les crimes et leur punition — plutôt moins inhumaine, tout au moins jusqu'à ses deux derniers siècles, que les époques qui suivirent. Ainsi, c'est seulement à

(1) Voir « DÉTECTIVE » depuis le n° 204.



partir du quatorzième siècle que l'autorité renaissante du droit romain fit rétablir et généraliser l'emploi de la question, et c'est seulement sous François I^{er} que la pénalité devint arbitraire, laissant le supplice au choix du juge.

■ ■ ■

En décapitant un taureau et un lion dans l'arène, Pépin-le-Bref s'était fait roi, mais c'est son fils Charlemagne qui, en arrivant à l'empire, eut la pensée de refondre tous les codes barbares en une législation unitaire. Il dut bientôt reconnaître que c'était pratiquement impossible et il se contenta de faire mettre par écrit ces codes sans beaucoup les modifier. C'est ainsi que fut maintenu le rachat du sang, sauf pour le brigandage, et avec cette indication que les voleurs, pour le premier vol, perdent un œil, pour le second le nez, la vie pour le troisième. Est maintenu aussi le duel judiciaire ; de même l'épreuve par les charbons ardents. Enfin sont maintenues et renforcées les différences que les lois criminelles mettent entre les diverses classes sociales. Le roi lui-même a seul droit de juger les hommes de haute naissance.

Les Établissements de Saint-Louis, plus tard, marquent un progrès (qui, du reste, ne durera pas) dans la législation pénale. La torture n'est pas mentionnée, l'inégalité des peines disparaît. L'accusé, bien que pauvre, a droit à la justice.

Les peines édictées sont cependant sévères. Les supplices infligés aux grands criminels sont la potence, le bûcher, le trainage sur la claie, la mutilation des membres. Les cas de haute justice, c'est-à-dire la trahison, le viol, l'incendie, le meurtre par guet-apens, l'ence

Vers 1250, on vit s'élever, dans tout le Midi, des autodafés où périrent des milliers d'Albigéois (ci-dessus, à gauche)

Parmi les supplices les plus en faveur au Moyen-Age, figuraient l'éventration et le dépeçage des membres (ci-dessous).

Pendant des années, Gilles de Rais (en bas, à gauche) sacrifia au diable des centaines d'enfants. On le pendit pour sorcellerie.

d'une femme enceinte, c'est-à-dire les mauvais traitements ayant entraîné son avortement ou sa mort, tous ces crimes sont punis du gibet.

Le gibet aussi pour le vol domestique ou le brigandage, bien que ce ne soient pas des cas de haute justice. Mais le vol domestique est assimilé à la trahison et quand au vol à main armée, sur les grands chemins, c'était un tel fléau que tous les moyens étaient bons pour s'en garantir. Nous en reparlerons. J'ai déjà indiqué ici même que les femmes complices des voleurs étaient plus sévèrement punies qu'eux-mêmes ; elles étaient brûlées vives, et elles étaient enterrées vives si c'était le cheval du seigneur qui avait été volé. A une époque où la guerre était l'état normal, la morture du chevalier, morture à laquelle il devait souvent la vie, était considérée comme une partie de sa personne et participait à ses droits et immunités.

■ ■ ■

Remarquons, avant d'aller plus loin, que ces lois rigoureuses étaient, sauf celles concernant les voleurs, dépassées de bien loin par les affreuses rigueurs de la pénalité dans d'autres pays, notamment de la pénalité germanique. Un écrivain allemand du xv^e siècle, Conrad Celtes, nous en donne une idée en ces termes :

« On n'ôte la vie à personne par l'effet du poison, le plus doux des genres de mort, et j'attribue cela à la simplicité germanique. Ceux contre lesquels on sévit avec le plus de rigueur sont les brigands, les parricides, les voleurs et les traîtres à leur patrie.

« Ceux qui trompent sur l'argent ou la qualité des marchandises, on les fait brûler en les jetant vivants dans un bûcher, ou en les attachant à un tronc d'arbre et en plaçant dans leurs cheveux et dans leurs parties génitales du nitrate d'argent en poudre, afin de donner à la flamme un aliment plus facile.

« Ils ne mettent pas en croix les brigands et les parricides et ne les courent pas dans des sacs, mais ils brisent les jointures des bras et des jambes avec des roues à pointes aiguës et ensuite le bourreau fait tourner, par une impulsion précipitée, la tête, les entrailles et les épaules du supplicié... Ensuite, on expose aux oiseaux de proie ce corps informe et déchiré pendant qu'il respire encore...

« On ne laisse pas ces malheureux marcher au supplice. On les y traîne attachés à la queue d'un cheval... Sans compter les ongles de fer et les forceps rougis, par lesquels on tenaille et on déchire leur corps... »

Pour les minces délits, les coupables sont marqués au front, privés des yeux ou des oreilles, ou des dents, ou encore murés, « de sorte qu'ils ne voient plus ni soleil, ni lune, et qu'il n'y ait d'ouverture que pour passer les aliments. »

Celtes explique que les femmes étaient soumises à un supplice particulier qui consistait

à les coudre dans des sacs de cuir qu'on jetait à l'eau, ou dans les flammes, ou qu'on enfouissait dans la terre, et il termine ainsi :

« Ces tortures n'empêchent pas qu'elles n'entassent crime sur crime : leur esprit pervers est plus fécond à inventer de nouveaux supplices que celui des juges à imaginer des supplices qui leur correspondent. »

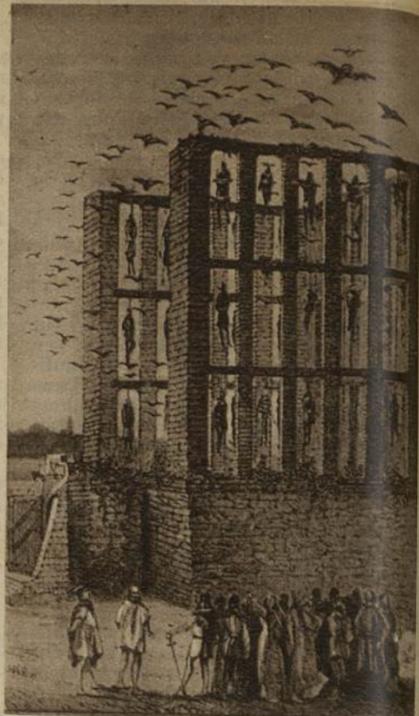
Effroyable rivalité entre le crime et la justice, si l'on peut ainsi dire pour les lois édictant des châtements d'une inhumanité si atroce, et, il faut le constater, dans la plupart des cas si inutile, car on doit reconnaître qu'aucune arme légale ne s'émousse plus vite que la terreur.

■ ■ ■

Revenons en France féodale.

Au temps des Établissements de Saint-Louis, la puissance de l'Église est à son apogée et les plus grands crimes sont les crimes religieux. Saint-Louis, pourtant, apporta quelque adoucissement aux rigueurs de la justice ecclésiastique, tout au moins en ce qui concernait la redoutable peine de l'excommunication qui rayait de l'Église le coupable et le rayait presque du nombre des vivants, puisqu'il était interdit à quiconque de le fréquenter. Ce fut le cas pour le roi Robert, isolé dans son propre palais, et objet d'horreur pour ses serviteurs qui passaient au feu les plats dont il s'était servi. Saint-Louis statua que tout excommunié aurait droit de se défendre en cour laïe (non religieuse).

Mais, à côté de cela, quelles rigueurs sans mesure dans la repression des crimes religieux ! Le blasphémateur à la langue percée d'un fer rouge. Le crime que l'on appelait bougrerie (c'était à la fois l'hérésie et l'acte contre na-



C'est au fameux gibet de Montfaucon (ci-dessus, à droite) que fut exécuté, en l'année 1315, Enguerrand de Marigny.

A la base de tous les « pactes avec le diable », il y a le meurtre d'un être humain innocent et souvent d'un enfant (ci-dessous).

Le Grand Maître des Templiers, Jacques de Molay, (en bas, à droite) fut brûlé vif dans l'île de la Cité, le 11 mars 1314.

ronnée et baptisée sous le nom du roi, il fut condamné à mort et exécuté à Montfaucon.

Ces exemples entre une foule d'autres. Outre l'envoûtement, toutes les pratiques de magie noire étaient exercées. Le procès des Templiers avait répandu dans toutes les classes de la société l'idée qu'on pouvait obtenir « science, pouvoir, richesse » en se conciliant l'aide et la faveur des puissances infernales par des cérémonies sacrilèges et des actes criminels. Les « pactes avec le diable » se multipliaient. A la base de tous, d'impérieuse nécessité, il y a le meurtre d'un être humain innocent, une vierge, ou mieux un enfant.

Tuer des enfants, c'est la grande accusation — qui n'est pas toujours une calomnie — qui est portée contre les sorcières. Tuer des enfants, ce fut, pendant des années, l'effroyable œuvre de Gilles de Rais. Pour obtenir l'appui du diable, il en sacrifia des centaines avec une luxure sanguinaire qui doublait ses désirs cupides. Le maître infernal ne l'exauça jamais et Gilles mourut, non brûlé comme l'étaient toujours les sorcières, mais pendu.

Gilles était tueur d'enfants. D'autres criminels du Moyen-Age étaient vendeurs d'enfants. Et je veux, pour finir cet article, évoquer cette mystérieuse et peut-être légendaire Croisade des enfants, si curieusement symbolique, — cette étrange et touchante histoire du xiv^e siècle où un jeune berger appela à lui les enfants pour les emmener en croisade. Des milliers le suivirent et avec lui arrivèrent à Marseille. Deux armateurs s'offrirent à les transporter gratuitement, par zèle pieux, les firent embarquer sur sept vaisseaux et, trahissant la confiance des innocents, les allèrent vendre aux marchands d'esclaves d'Alger et de Bougie.

(A suivre.)

Frédéric BOUTET.



LINGE DE MAISON

Payable en 13 mensualités de 76 francs
AUCUN VERSEMENT D'AVANCE

Première mensualité un mois après la livraison.
Faculté de retourner l'envoi dans les 5 jours, s'il ne convient pas.

BON DE COMMANDE :

VEUILLEZ M'ENVOYER, FRANCO DE PORT, VOTRE LOT n° 5, COMPRENANT :

- 6 DRAPS, cretonne blanche, sans couture, ourlés à jour, 220x325 cm. ;
- 6 TAIES D'OREILLERS, beau shirting blanc, ourlé à jour, 68x68 cm. ;
- 1 SERVICE DE TABLE, toile basque mi-fil, de 6 couverts, nappe 160x160 cm. ;
- 6 SERVIETTES DE TOILETTE, tissu éponge, franges, 50x90 cm. ;
- 6 SERVIETTES DE TOILETTE, nids d'abeilles, 60x80 cm. ;
- 6 TORCHONS médis, lileaux rouges, 60x85 cm. ;
- 6 ESSUIE-VERRES médis, grande taille, 80x75 cm. ;
- 12 MOUCHOIRS blancs, fil et coton pour hommes ;
- 12 MOUCHOIRS pour dames, 34x34 cm. ;
- 1 COUVERTURE pure laine, blanche, bordée 200x235 cm. ;
- 1 COUVRE-LIT coton et soie artificielle or ;
- 6 MAINS DE TOILETTE tissu éponge ;
- 1 PIÈCE de 10 mètres shirting, en 80 cm.,

que je paierai en 13 MENSUALITÉS de 76 frs. : la première un mois après la livraison.

Nom..... Profession..... Signature :

Adresse.....

L'INTERMÉDIAIRE

17, Rue Monsigny, PARIS - Maison fondée en 1894.

Demandez notices des Trousseaux n°s 2, 3 et 4, respectivement à 1.200, 1.530 et 2.100 fr.

TOUT A CRÉDIT

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE 7.012 RENSEIGNANT SUR :

- APPAREILS DE T. S. F. — PHONOS — PHOTO — MACHINES À ÉCRIRE
- MACHINES À COUDRE — APPAREILS DE CHAUFFAGE ET D'ÉCLAIRAGE
- PORCELAINE DE LIMOGES — ORFÈVRERIE — HORLOGERIE

Vendus avec la Garantie des Fabricants et sans Aucune Majoration

L'INTERMÉDIAIRE, 17, rue Monsigny, PARIS

CECI INTERESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES,
TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE.

L'ÉCOLE UNIVERSELLE, la plus importante du monde, vous adressera gratuitement, par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent. L'enseignement par correspondance de l'École Universelle permet de faire à peu de frais toutes ces études chez soi, sans dérangement et avec le maximum de chances de succès.

Broch. 44.701 : Classes primaires complètes : Certificat d'études, Brevets, C.A.P., professorats.

Broch. 44.707 : Classes secondaires complètes : baccalauréats, licences (lettres, sciences, droit).

Broch. 44.713 : Carrières administratives.

Broch. 44.719 : Toutes les grandes Ecoles.

Broch. 44.725 : Emplois réservés.

Broch. 44.731 : Carrières d'ingénieur, sous-ingénieur, conducteur, dessinateur, contremaître dans les diverses spécialités : électricité, radiotélégraphie, mécanique, automobile, aviation, métallurgie, mines, travaux publics, architecture, topographie, chimie.

Broch. 44.737 : Carrières de l'Agriculture.

Broch. 44.743 : Carrières commerciales (administrateur, secrétaire, correspondancier, sténo-dactylo, contentieux, représentant, publicité, ingénieur commercial, expert-comptable, comptable, teneur de livres) ; Carrières de la Banque, de la Bourse, des Assurances et de l'Industrie hôtelière.

Broch. 44.749 : Anglais, espagnol, italien, allemand, portugais, arabe, espéranto. — Tourisme.

Broch. 44.755 : Orthographe, rédaction, versification, calcul, calligraphie, dessin.

Broch. 44.761 : Marine marchande.

Broch. 44.767 : Solfège, chant, piano, violon, accordéon, flûte, saxophone, harmonie, transposition, contrepoint, composition, orchestration, professorats.

Broch. 44.773 : Arts du Dessin (cours universel de dessin, dessin d'illustration, composition décorative, figurines de mode, anatomie artistique, peinture, pastel, fusain, gravure, décoration publicitaire, aquarelle, métiers d'art, professorats).

Broch. 44.779 : Métiers de la Couture, de la Coupe, de la Mode et de la Chemiserie (petite main, seconde main, première main, vendeuse-retoucheuse, couturière, modiste, modiste, représentante, lingère, coupeur pour hommes, coupeuse, coupeur chemisier, professorats).

Broch. 44.785 : Journalisme, secrétariat ; éloquence usuelle.

Broch. 44.791 : Cinéma : scénario, décors, costumes, photographie, prise de vues et prise de sons.

Broch. 44.797 : Carrières coloniales.

Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 59, bd Exelmans, Paris (16^e), votre nom, votre adresse et les numéros des brochures que vous désirez. Écrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets, à titre gracieux et sans engagement de votre part.

UN AVIS DÉSINTÉRESSÉ

On nous écrit :

J'AI MAIGRI EN 1 MOIS DE 8 KILOGS
(sans rien absorber)

J'offre gratuitement recette facile, sans danger, pour maigrir en secret, entièrement ou amincir à volonté de la partie désirée : bajoues, hanches, chevilles, seins, etc.

Envoi discret sous pli fermé. Écrire en citant ce Journal à

Madame A. MIRANDE

75, Rue Lafayette, 75 - PARIS



SECRET EGYPTIEN INFALLIBLE

M^{ME} PAULETTE D'ALTY

connue dans le monde entier pour ses révélations et dates d'événements précises.

Médium célèbre

Profess^r libre d'Astrologie G^{ra}, Manoscopie, transforme les Étres et Destinées troublées. Renseig. sur affaires, sentiments et guide pour l'avenir. 11, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris. Corresp. détail. depuis 20 fr.

M^{ME} PREVOST Avenir prédit. Conseils. Date juste. Prix modérés 37, r.N.-D. de Nazareth. Pl. Républ. fd cour à dr. 3^e ét. Pas les Mrs.

M^{ME} de THELES CELEBRE VOYANTE DIPLOMÉE. Voyante à l'état de veille. Tarots, Horos. De 3 à 7h. et p. cor. mandat 10 fr. 50. d. nais. T. l. j. (lun. exc.). 74, r. Lourmel, 4^e ét. à dr. Métro : Beaugrenelle, Paris (15^e).

VOYANTE Voulez-vous être forts, vaincre et réussir? Consultez la célèbre et extraord. inspirée (diplômée) qui voit le présent, l'avenir. Vous serez utilement guidés. Thérèse GIRARD, 78, Avenue des Ternes, Paris (17^e), cour 3^e étage. De 1 h. à 7 h.

MARtha MARY VOYANTE : Trans. pense. Fixe date év^{én} p. lect. d. sable et crist. 1 à 7 H. sauf L. 70, r. Pizarrécourt (20^e) 5^e ét. Mét. : Pl. d. Fêtes. P. cor. 20 L. 50.

VOTRE AVENIR DÉVOILÉ

Une mystérieuse et célèbre voyante astrologue, connue dans le monde entier, est actuellement à Paris. Ses révélations sont extraordinaires. Elle guide, conseille, dévoile TOUT. Facilite aussi amour, mariage. Écrivez-lui de suite : Mme AS. BUICK, 11, rue Sauval, Paris (1^{er}) avec votre date naissance, prénoms, et 5 francs.

M^{ME} LEBERTON TAROTS, CHIROMANCIE, ASTROLOGIE. De 1 h. à 7 h. ou par corresp. 20, rue Brey, 1^{er} à gauche, PARIS (Étoile).

Dr. J.-I. AMRAK Occultiste clairvoyant. Chiromancien des Indes et Amér. Trait. magnét. et mentaux. AMRAK vs dit pourq. vous êtes venu le consulter et ce que vs désirez savoir av. que vs le lui ayez exprimé. Consul. de 10 à 19 h. dep. 25 fr. Se rend à dom. et reç. ds ses studios entr. dr. 14, r. Tilsitt. Carnot 19-61.

TOUT VOUS RÉUSSIRA

Lisez la curieuse brochure envoyée c. 0 fr. 50.

LES SECRETS DU BONHEUR

M^{ME} R. NIARKA, avenue Gallieni, St-Mandé (Seine).

VOTRE AVENIR

vous sera dev. grâce à la mystér. et célèb. Voyante AUGUSTALES. Envoy. date, mois nais., prénom et 5 fr. pour frais d'écritures et de port. Extraordin. par ses prédit. Fixe date évén., guide ; conseille et dev. tout. Bulletin-not. grat. Écrire à Mme AUGUSTALES, 22, rue Léon-Gambetta, à Lille (Nord).

M^{ME} TAMARA Sujet russe infallible. Tarots, Ligne main. T. l. j. de 2 à 7 h. A part. de 10 f. 60, rue du Cherche-Midi. 2^e ét. Escalier B. PARIS (6^e)

100 fr. le mille, adresses à copier p. enveloppes, travail assuré partout. Manuf. Vulcan, 2, Lyon.

1.000 frs p. mois et plus pend. loisirs 2 sexes. Tte l'année. Manufact. D. PAX, Marseille.

7 fr. le CENT Copies d'ad. et gains suivis à CORRESPONDANTS 2 sex. p. lois. Étab. T. SERTIS, Lyon.

VOUS QUI SOUFFREZ

de Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Migraine, Anémie, Faiblesse nerveuse, Insomnie, etc.

UTILISEZ LES RAYONS VIOLETS

qui feront disparaître radicalement tous les maux qui vous accablent, rétabliront votre santé et donneront à votre corps VIGUEUR, ÉNERGIE et ACTIVITÉ

L'ÉLECTRICITÉ par les courants haute-fréquence, découverte du Professeur d'Arsonval, de l'Académie des Sciences, apporte à l'organisme déficient le bienfait des effluves électriques, de l'ozone et de l'oxygène.

Les RAYONS VIOLETS sont reconnus comme le plus puissant Régénérateur de l'organisme humain.

Les RAYONS VIOLETS activent la circulation du sang, combattent l'artério-sclérose, augmentent les globules rouges, dissipent la fatigue, pulvérisent les douleurs et les RHUMATISMES ; ils détruisent les pellicules, arrêtent la chute des cheveux et permettent une repousse abondante ; ils font disparaître les rides.

MESDAMES qui tenez à conserver les dons précieux de la Jeunesse et de la Beauté,

soumettez chaque matin votre visage aux effluves des Rayons Violets par une application de 3 à 5 minutes, vous serez émerveillées des résultats.

Les ENFANTS débiles seront très vite régénérés par une application de 2 à 3 minutes par jour. Toute une famille peut profiter des bienfaits des Rayons Violets pour QUELQUES CENTIMES PAR JOUR.

Une application de 3 à 5 minutes chaque jour donne au cerveau ACTIVITÉ et LUCIDITÉ et rend le corps frais et dispos.

GARANTIE Nous garantissons l'efficacité absolue des Rayons Violets Vigor. Simplicité et sécurité de fonctionnement, sur courant 120 ou 220 volts indifféremment. Se branche sur une prise de courant et c'est tout. L'Appareil Vigor, de construction robuste, inusable et indéfectible, est d'un emploi facile. L'Appareil "Vigor" est envoyé partout aux conditions ci-dessous :

13 MOIS de CRÉDIT

BON pour une brochure et pour UNE DÉMONSTRATION GRATUITE à domicile.

Nom..... Adresse.....

Heure..... Ville.....

Prénoms..... Adresse.....

Ville..... Département.....

Détacher ce bulletin et l'adresser à

L'ÉCONOMIE PRATIQUE S. A., 15, Rue d'Enghien, PARIS-X^e

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS PARTOUT



Veillez m'adresser l'Appareil à Rayons Violets "Vigor" tel qu'il est décrit dans l'annonce au prix de 525 francs que je paierai à raison de 40 francs par mois jusqu'à complet paiement ; au comptant 100/0 d'escompte.

Je me réserve le droit de le renvoyer dans la huitaine de sa réception en cas de non convenance contre le paiement de la somme versée.

Nom..... Signature :

Prénoms.....

Adresse.....

Ville..... Département.....

Détacher ce bulletin et l'adresser à

L'ÉCONOMIE PRATIQUE S. A., 15, Rue d'Enghien, PARIS-X^e

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS PARTOUT

BULLETIN DE COMMANDE

Veillez m'adresser l'Appareil à Rayons Violets "Vigor" tel qu'il est décrit dans l'annonce au prix de 525 francs que je paierai à raison de 40 francs par mois jusqu'à complet paiement ; au comptant 100/0 d'escompte.

Je me réserve le droit de le renvoyer dans la huitaine de sa réception en cas de non convenance contre le paiement de la somme versée.

Nom..... Signature :

Prénoms.....

Adresse.....

Ville..... Département.....

Détacher ce bulletin et l'adresser à

L'ÉCONOMIE PRATIQUE S. A., 15, Rue d'Enghien, PARIS-X^e

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS PARTOUT

En Réclame

2 Magnifiques Carillons WESTMINSTER

PRIX SACRIFIÉS



Faculté de retour dans les 8 jours en cas de non convenance.

Grands mouvements 4/4 indécomptables massifs, sonnerie puissante et harmonieuse, 8 gongs, 8 marteaux en accord parfait. Ébénisterie de choix sculptée dans la masse. Cadran argenté. Glaces biseautées.

GARANTIS 10 ANS

QUANTITÉ LIMITÉE



Valeur réelle 500 fr.

Au comptant 337^{fr.} 50

PAYABLES 25 frs PAR MOIS

Valeur réelle 600 fr.

Au comptant 405^{fr.}

BULLETIN DE COMMANDE C.A.

J'achète aux Ets CAMP, Paris, 1 carillon Westminster modèle :

A, haut. 72 cm., chêne clair ou foncé façon noyer, 450 frs.

B, haut. 70 cm., chêne clair ou foncé façon noyer, 375 frs.

(Biffer la mention inutile)

payable 25 frs par mois au compte de Chèques-Postaux PARIS 505-51. Un bulletin de garantie accompagnera l'envoi.

Ci-joint..... frs montant de la 1^{re} mensualité et des frais d'emballage et d'expédition suivants :

18 frs pour France. - 36 frs pour : Corse, Algérie et Tunisie.

Fait à..... le..... 193.....

Nom et prénom..... Signature,

Profession ou qualité.....

Domicile.....

Gare.....

ETS CAMP, 1, Rue Borda - PARIS (3^e)

Catalogue de carillons, pendules, bronzes d'art et d'éclairage franco sur demande.



5.000 PHONOS GRATIS

distribués aux lecteurs ayant trouvé la solution et se conformant à nos conditions. Remplacez les tirets par des lettres, de façon à obtenir 3 mois de l'année, et en prenant une lettre de chacun de ces mois vous obtiendrez un 4^e mois. Lequel ? Découpez ce bon et adressez-le directement à

Phonos ANGLEUS, 22, rue des Quatre-Frères-Peignot, Paris (15^e)

Joindre une enveloppe timbrée à 0.50 pour votre adresse

M - S
A - T
J - N



Pour être belle ce soir ! UTILISEZ LE ROUGE

DE TENACE, NI GRAS, NI SEC
QUATRE TEINTES 10 FRs
29, BOUL. DES ITALIENS — PARIS
EN VENTE PARTOUT

VIOLET

Le premier hebdomadaire des faits-divers

5^e Année - N° 208

1 FR. 50 - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES

20 Octobre 1932

DÉTECTIVE

D é t e n u 6 3 - 0 4



Un groupe de détenus quitte la prison de Fresnes et est embarqué dans le sinistre wagon cellulaire. Nos lecteurs liront dans ce numéro (pages 3, 4 et 5) le début d'une pittoresque enquête vécue d'Achour, gentleman-cambrioleur, sur l'existence vagabonde de cette prison roulante et sur les maisons centrales de France.